

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1389

19 juillet 2006

SOMMAIRE

Ador & Logas S.A.	66664	Invest 8 S.A.H., Luxembourg	66661
Afrivest S.A.H., Luxembourg	66659	Jodocy Group S.A., Capellen	66672
Air Ambiance Luxembourg S.A., Echternach	66659	Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding, Luxembourg	66661
Altise S.A.	66626	Matisa, S.à r.l., Diekirch	66648
Alvalade S.A.	66626	Newplace S.A.	66645
Amazoné Modes, S.à r.l., Blumenthal	66648	NN Invest Holding S.A.	66645
Aristolux Investment Fund Management Company S.A., Luxembourg	66663	NN Metal Holding S.A.	66645
Avelar Investments, S.à r.l., Luxembourg	66660	Nordea Investment Funds Company I S.A., Findel	66658
Axos Finance Holding S.A., Luxembourg	66660	Nordea Investment Funds Company I S.A., Findel	66658
B.J.B. SCI.	66646	Nordea Investment Funds Company II S.A., Findel	66659
Blue Stratos Holding S.A.	66627	Nordea Investment Funds S.A., Findel	66649
Brambachlux, S.à r.l., Luxembourg	66647	Nordea Investment Funds S.A., Findel	66649
Bulfin S.A.H., Luxembourg	66650	Novofrance S.A.	66662
Candle Luxco 2, S.à r.l., Luxembourg	66665	Pan European Services S.A.	66664
Caroli S.A.	66627	Parc Holding S.A., Luxembourg	66660
Compagnie Européenne pour l'Environnement S.A.	66627	PEH Sicav, Luxembourg	66671
Confections Lanners S.A., Ettelbruck	66664	(Le) Resto, S.à r.l., Ettelbruck	66647
Confections Lanners S.A., Ettelbruck	66664	Rival Management S.A., Luxembourg	66661
Consa S.A.H., Luxembourg	66660	S.O.O. Invest S.C.I.	66648
Delta Inter-Link S.A.	66627	Sipa S.A., Wiltz	66672
Eastwell Invest Holding S.A., Luxembourg	66646	Sireo Immobilienfonds No. 4 Grenoble, S.à r.l., Luxembourg	66649
Esprit Coiffure, S.à r.l., Luxembourg	66661	Sireo Immobilienfonds No. 4 Lyon, S.à r.l., Lu- xembourg	66649
Eurobiraghi S.A., Luxembourg	66661	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris, S.à r.l., Lu- xembourg	66650
Europäische Möbelunion, S.à r.l., Luxembourg	66662	Summit Partners IV, S.à r.l., Luxembourg	66650
Ex Var S.C.S., Luxembourg	66628	Telecom Italia Capital S.A., Luxembourg	66662
Financière Ampao Holding S.A., Luxembourg	66648	Uniex Holding S.A., Wiltz	66663
Finedo Holding S.A.	66664	Valmis S.A.H., Luxembourg	66663
Gemo Street S.A., Luxembourg	66626	Vaseq Manager S.A., Luxembourg	66646
Granite Fin S.A., Luxembourg	66646	Verlaine Immobilier S.A., Luxembourg	66626
HCEPP Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	66645	W.P.M. S.A., Luxembourg	66662
HCEPP Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	66645	Wimpole Company Limited S.A., Luxembourg ..	66658
Industrial Development Company S.A., Luxem- bourg	66647	Yves Roche International S.A., Wecker	66627
Industrial Development Company S.A., Luxem- bourg	66647		

66626

GEMO STREET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 107.947.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 avril 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société GEMO STREET S.A., tenue à Luxembourg, le 26 avril 2006, que:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Claude Kremer en tant qu'administrateur;
- décision a été prise de nommer Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, demeurant professionnellement au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg comme nouvel administrateur, avec effet à dater de la présente Assemblée générale et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041746//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

VERLAINE IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 115.082.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 avril 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société VERLAINE IMMOBILIER S.A., tenue à Luxembourg, le 21 avril 2006, que:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Claude Kremer en tant qu'administrateur;
- décision a été prise de nommer Monsieur Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg comme nouvel administrateur, avec effet à dater de la présente Assemblée générale et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041747//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

ALTISE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 47.144.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041756//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

ALVALADE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.614.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041758//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

66627

BLUE STRATOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 89.158.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02531. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041771//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

CAROLI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.423.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02538. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041772//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

COMPAGNIE EUROPEENNE POUR L'ENVIRONNEMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 49.786.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041773//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

DELTA INTER-LINK S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.765.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041775//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

YVES ROCHE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 9, Herebiérg.

R. C. Luxembourg B 60.844.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ00914, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(041851/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

EX VAR S.C.S., Société en commandite simple.
Registered office: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 106.919.

In the year two thousand and six, the eleventh of April.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of EX VAR S.C.S., a société en commandite simple incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 106.919, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 27 July 2005, number 750. The articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, on 9 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association on 16 December 2005, number 1401 (hereafter the «Company»).

The meeting is opened with Mr Jean-Marc Ueberecken, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Marianne Goebel, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, residing in Luxembourg.

The Chairman then states:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Modification of the registered office of the Company.

2. Increase of the share capital of the Company from its current amount of one thousand one Euro (EUR 1,001) up to one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000) through the issue of one hundred fifty-eight thousand nine hundred ninety-nine (158,999) new shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1) each.

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

II.- That the shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented if they wish so and the board of the meeting, shall remain attached to this deed with the proxies to be enrolled at the same time.

III.- That the present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting unanimously approved the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to transfer the registered office of the Company from the current address, 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg to 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Second resolution

With the consent of the General Partner, the meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one thousand one Euro (EUR 1,001) up to one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000) through the issue of one hundred fifty-eight thousand nine hundred ninety-nine (158,999) new shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1) each.

The General Partner, in its capacity of shareholder of the Company, hereby waives its pre-emptive right to subscribe for these shares.

All of the one hundred fifty-eight thousand nine hundred ninety-nine (158,999) new shares have been entirely subscribed as follows:

1) Seventy-nine thousand six hundred fifty-eight (79,658) new shares have been subscribed by HEDF CO-INVESTMENT 2 SCS, at a total price of seventy-nine thousand six hundred fifty-eight Euro and twenty cents (EUR 79,658.20); and

2) Seventy-nine thousand three hundred forty-one (79,341) new shares have been subscribed by GALOTTI S.p.A. at a total price of seventy-nine thousand three hundred forty Euro and eighty cents (EUR 79,340.80).

All of the new ordinary shares have been entirely subscribed at a total price of one hundred fifty-eight thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 158,999), all of which have been allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the total contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is set at one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000) represented by one hundred sixty thousand (160,000) shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1) each.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us, the notary, this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire, de résidence à Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des associés d'EX VAR S.C.S., une société en commandite simple constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg section B 106.919, constituée selon un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 juillet 2005, numéro 750. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, le 9 août 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 décembre 2005, numéro 1401 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Jean-Marc Ueberecken, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Marianne Goebel, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M. Marc Prospert, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Agenda:

1. Modification du siège social de la Société.
2. Augmentation du capital social de la Société de sa valeur actuelle de mille et un euros (EUR 1.001) à cent soixante mille euros (EUR 160.000) à travers l'émission de cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (158.999) nouvelles Parts d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

II.- Que les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés qui le désirent et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, sus-reproduit.

Après approbation des déclarations du Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Deuxième résolution

Avec le consentement de l'Associé Commandité, l'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de mille et un euros (EUR 1.001) à cent soixante mille euros (EUR 160.000) à travers l'émission de cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (158.999) nouvelles Parts d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

L'Associé Commandité, agissant en tant qu'actionnaire de la Société, renonce par la présente à son droit de souscription préférentiel pour ces parts sociales.

Toutes les cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (158.999) nouvelles Parts ont été souscrites comme suit:

1) Soixante-dix-neuf mille six cent cinquante-huit (79.658) Parts ont été souscrites par HEDF CO-INVESTMENT 2 SCS pour un montant global de soixante-dix-neuf mille six cent cinquante-huit euros et vingt centimes (EUR 79.658,20); et

2) Soixante-dix-neuf mille trois cent quarante et une (79.341) Parts ont été souscrites par GALOTTI S.p.A. pour un montant global de soixante-dix-neuf mille trois cent quarante euros et quatre-vingts centimes (EUR 79.340,80).

Toutes les cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (158.999) nouvelles Parts ont été souscrites pour un montant de cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 158.999), dont l'intégralité a été affectée au capital social.

La preuve et l'existence de la valeur de l'apport total a été produite au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts de la Société a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent soixante mille euros (EUR 160.000), représenté par cent soixante mille (160.000) Parts, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: J.-M. Ueberecken, M. Goebel, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, vol. 153S, fol. 14, case 7. – Reçu 1.589,99 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

A. Schwachtgen.

In the year two thousand and six, the twelfth of April.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of EX VAR S.C.S., a société en commandite simple incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 106.919, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 27 July 2005, number 750. The articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen on 11 April 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (hereafter the «Company»).

The meeting is opened with Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Anne-Catherine Guiot, licenciée en droit, residing in Arlon, Belgium.

The Chairman then states:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000) up to three hundred seven thousand six hundred ninety-two Euro (EUR 307,692) through the issue of one hundred seven thousand nine hundred ninety-two (147,692) new shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1) each.

2. Amendment and restatement of the articles of association of the Company.

II.- That the shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented if they wish so and the board of the meeting, shall remain attached to this deed to be enrolled at the same time.

III.- That the present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting unanimously approved the following resolutions:

First resolution

With the consent of the General Partner, the meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000) up to three hundred seven thousand six hundred ninety-two Euro (EUR 307,692) through the issue of one hundred seven thousand nine hundred ninety-two (147,692) new shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1) each.

All of the one hundred seven thousand nine hundred ninety-two (147,692) new shares have been entirely subscribed as follows:

1) fifty-five thousand three hundred eighty-two (55,382) new shares (representing 18% of the total share capital) have been subscribed by FONDIARIA SAI S.p.A., at a total price of fifty-five thousand three hundred eighty-two Euro (EUR 55,382),

here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, prenamed,
by virtue of a proxy given in Firenze (Italy), on April 12, 2006,

2) sixty-one thousand five hundred thirty-nine (61,539) new shares (representing 20% of the total share capital) have been subscribed by PREMAFIN FINANZIARIA S.p.A. at a total price of sixty-one thousand five hundred thirty-nine Euro (EUR 61,539),

here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, prenamed,
by virtue of a proxy given in Rome (Italy), on April 12, 2006,

3) thirty thousand seven hundred seventy (30,770) new shares (representing 10% of the total share capital) have been subscribed by IMMOBILIARE LOMBARDA S.p.A. at a total price of thirty thousand seven hundred seventy Euro (EUR 30,770),

here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, prenamed,
by virtue of a proxy given in Milan (Italy), on April 12, 2006,

4) one (1) new share has been subscribed by EX VAR SECOND GP, S.à r.l. at a total price of one Euro (EUR 1),

here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, prenamed,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on April 12, 2006,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holders and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

All of the new ordinary shares have been entirely subscribed at a total price of one hundred seven thousand nine hundred ninety-two Euro (EUR 147,692), all of which have been allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the total contribution has been produced to the undersigned notary.

The General Partner, in its capacity of shareholder of the Company, hereby waives its pre-emptive right to subscribe for these shares.

Second resolution

The appearing parties resolve to amend and restate the articles of association of the Company which shall read as follows:

A. Name - Definitions - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite simple, under the name of EX VAR S.C.S. (the «Company»).

Art. 2. «Agreement» means the any agreement of limited partnership of the Company between the MGP, CO-INVESTMENT 2 PARTNER, EX VAR SECOND GP, S.à r.l., PREMAFIN PARTNER, FonSAI PARTNER, and IMMOBILIARE LOMBARDA PARTNER which may be existing from time to time.

«Articles» means the present articles of association.

«Building» means any commercial or residential building or other improvements within the Project that are intended to be revenue generating to a Development Company.

«Business Day» means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Milan and in Luxembourg for normal business.

«CO-INVESTMENT 2 PARTNER» means CO-INVESTMENT 2 S.C.S., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 106.969.

«Development Company» means VARESINE and any other person in which the Company has a direct or indirect economic interest that will own a portion of the Project.

«Development Parcel» means a portion of the Project (i) on which a Development Company intends to construct one or more Buildings, or (ii) which a Development Company intends to sell or otherwise convey.

«Election Notice» means a written notice delivered by the offerees to the SELLING LIMITED PARTNER and the MGP by which a Right of First Refusal or a Tag Along Right is expressed.

«FonSAI PARTNER» means FONDIARIA-SAI S.p.A., an Italian società per azioni with registered office in Piazza della Libertà 6, Florence (Italy).

«GALOTTI» means GALOTTI S.p.A., a company incorporated and existing under the laws of the Republic of Italy, having its registered office at Via dei Carracci 13, Bologna, Italy, registered with the companies' register of Bologna, V.A.T. n° 0198170374.

«General Partners» means MGP, and any other general partner duly admitted to the Company from time to time.

«IMMOBILIARE LOMBARDA PARTNER» means IMMOBILIARE LOMBARDA S.p.A., an Italian società per azioni with registered office in via D. Manin 37, Milan (Italy).

«Indebtedness» means, with respect to any Person, (i) any indebtedness for borrowed money evidenced by a note payable by such Person, (ii) any obligation to pay money secured by any mortgage, pledge, security interest, encumbrance, lien or charge of any kind existing on any asset owned or held by such Person, whether or not the Company has assumed or become liable for the obligations secured thereby and, (iii) any obligation or contingent obligation arising in connection with letters of credit and bank guaranties (whether or not matured or otherwise due and payable) that secure indebtedness for borrowed money; provided further, that «Indebtedness» shall not include obligations in respect of any accounts payable that are incurred in the ordinary course of such Person's business and are not delinquent or are being contested in good faith by appropriate proceedings.

«Limited Partner» means CO-INVESTMENT 2 PARTNER, GALOTTI, PREMAFIN PARTNER, FonSAI PARTNER, IMMOBILIARE LOMBARDA PARTNER and any other Limited Partners duly admitted to the Company from time to time.

«Major Decision» means any of the decisions set out in Article 21.

«Majority Unaffiliated Partner Vote» means the affirmative vote of the Unaffiliated Limited Partners that are not defaulting Partners whose at-risk commitments, in the aggregate, equal or exceed fifty percent (50%) of the aggregate at-risk commitment of all Unaffiliated Limited Partners that are not defaulting Partners.

«Manager» means the MGP.

«Maximum Shares» means the maximum Shares that the Purchaser will purchase on such terms from the Tagging Partners.

«MGP» means the managing General Partner and manager of the Company, being EX VAR MGP, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.918.

«MHREC» means MHREC REAL ESTATE, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office in 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

«Partners» means the Limited Partners and the General Partners, if any.

«Person» means an individual, or a partnership, corporation, limited liability company, trust, unincorporated association or any other legal entity or any government, or any agency or political subdivision thereof.

«PREMAFIN PARTNER» means FINANZIARIA S.p.A. - HOLDING DI PARTECIPAZIONI, an Italian società per azioni with registered office in via Guido d'Arezzo 2, Rome (Italy).

«Project» means the Site and the real estate mixed-use redevelopment project to be constructed on the Site to be known as «VARESINE», as further described in the Agreement. The Project does not include the exploitation of any of the building rights possibly insisting on the Site and originally granted to Ente Ferrovie dello Stato, on which VARESINE has a purchase option right.

«Project Completion» shall occur when a certificate of occupancy or analogous regulatory approval has been issued in respect of all Buildings within the Project.

«Project Entities» means any of the subsidiaries of the Company.

«Project Interests» means any of the following interests of the Company which are related directly or indirectly to the Project (i) direct or indirect equity interests in Project Entities, (ii) undivided interests in Development Parcels and/

or Buildings, (iii) leasehold interests in Development Parcels and/or Buildings, (iv) secured debt for which one or more Project Interests are a substantial part of the security, (v) unsecured debt issued by a Person the principal assets of which are one or more Project Interests and (vi) other direct or indirect interests in the Project, or the income or revenues thereof, however denominated and whether such interests are equity interests or serve as security for, or are payable on account of, Indebtedness.

«Project Senior Financing» means the senior bank loan or other form of indebtedness obtained by the Company or any other Project Entity for the development of the Project.

«Purchaser» means a proposed Transferee.

«Right of First Refusal» means the right of the offerees to purchase the entire Shares of the offer on the terms set forth in the Sales Notice.

«Sales Notice» means the notice given by a Selling Limited Partner to the MGP and the other Limited Partners before any transfer of Shares.

«Selling Limited Partner» means any Limited Partner selling his Shares.

«Share» means a share in the Company.

«Site» has the meaning ascribed hereto in the Agreement.

«SLP» means «Superficie Lorda di Pavimento» (i.e. gross lettable area).

«Tag Along Right» means the right not to purchase but to sell all or part of its Shares to the Purchaser or its designee for the same terms as that of the Selling Limited Partner.

«Tagging Partner» means the offerees ready to sell all or part of their respective Shares to the Purchaser on the same terms (adjusted ratably) as the Selling Limited Partner.

«Unaffiliated Limited Partners» means the PREMAFIN PARTNER, FonSAI PARTNER, IMMOBILIARE LOMBARDA PARTNER and any other Limited Partner other than (i) CO-INVESTMENT 2 PARTNER, (ii) any Related Party, (iii) MHREC, (iv) or any other Limited Partner that is an affiliate of (a) the MGP, or (b) the Second GP, or (c) the CI Partner, or (d) a related party, or (e) MHREC.

«VARESINE» means LE VARESINE, S.r.l., an Italian società a responsabilità limitata with registered office at 18, via Moscova, Milan, Italy, that is an indirect subsidiary of the Company.

Art. 3. The Company is established for a limited duration until 31 December 2020 unless it is dissolved and its affairs are wound up as of an earlier date.

Art. 4. The purpose of the Company shall be acquiring, owning and selling or otherwise disposing of the Site and Project Interests and, directly or indirectly through ownership of Project Interests, developing, holding, managing, operating, leasing, mortgaging, altering, repairing and selling (as the case may be) or otherwise disposing of and in all such respects acting as the developer of the Project and owner of Project Interests, or with respect to the Project Interests consisting of debt, exercising all rights of the holder of such debt.

Subject to the provisions of Article 23 of these Articles, the Company may engage in all such activities and transactions as the MGP may deem necessary or advisable in connection with or incidental to the foregoing. The Company shall take all actions with respect thereto, in accordance with the provisions of these Articles. Without limiting the generality of the foregoing, and subject to the terms of this Agreement, the Company may enter into, deliver and perform all contracts, agreements and other undertakings and engage in all activities and transactions as may be necessary or appropriate to carry out its purposes and conduct its business.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to affiliated companies, take any controlling and supervising measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the MGP.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The share capital is set at three hundred seven thousand six hundred ninety-two Euro (EUR 307,692), consisting of three hundred seven thousand six hundred ninety-two (307,692) Shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by the affirmative vote at a Partners' meeting of the Partners present in person or by proxy deciding according to Article 20 of these Articles.

Art. 8. The Company will recognize only one single holder per Share.

Art. 9. The transfer of any Shares in the Company is subject to the following restrictions and conditions:

(1) The transfer of Shares by a Limited Partner to another Partner or to a third party shall be subject to the following restrictions:

(a) Before any transfer of Shares by any Limited Partner, such Selling Limited Partner must first give notice to the MGP and the other Limited Partners.

The Sales Notice shall specify (i) the proposed Transferee, (ii) the number of Shares being part of the offer, (iii) the cash purchase price offered for the Shares (the consideration for such sale must be entirely for cash), (iv) the closing date for the proposed transfer (which date will not be fewer than twenty (20) or more than ninety (90) days after the date on which all offers to purchase or tag along pursuant to this Article 9 (1) have expired), and (v) evidence that the proposed Purchaser has the financial ability to perform its obligations under these articles (and under the Agreement if there is one), including in respect of at risk commitments that are not yet funded commitments.

The Sales Notice will constitute a binding offer by the Selling Limited Partner to sell its Shares to the offerees pursuant to the terms set forth in the Sales Notice and this Article 9.

(b) The offerees will have thirty (30) days from the date of the Sales Notice to deliver to the Selling Limited Partner and the MGP a written notice (i) electing to purchase the entire Shares of the offer on the terms set forth in the Sales Notice, for a consideration to be adjusted in order to take into account the relevant promote interest, (ii) electing not to purchase but to sell all or part of its Shares to the Purchaser or its designee for the same terms as that of the Selling Limited Partner, subject to the provisions of this Article 9 and any agreement made between Partners; or (iii) not electing either option (i) or (ii). If a Limited Partner fails to timely make an election, it will be deemed to have elected option (iii).

(c) If one or more of the offerees elect to purchase the Shares of the Selling Limited Partner, the Election Notice of the offeree(s) and the Sales Notice shall constitute a binding agreement of purchase and sale of the entire Shares on the terms set forth in the Sales Notice, this Article 9 and any agreement made between Partners.

If more than one of the offerees elect to purchase the Shares of the Selling Limited Partner, then unless they agree amongst themselves otherwise, they shall acquire such Shares pro rata amongst themselves based on their respective at-risk commitments.

Closing will occur on the outside date for closing specified in the Sales Notice subject to article 9 (1)(d) below. The Selling Limited Partner will provide customary representations and warranties that it holds good title to such Shares free of any Liens.

(d) If none of the offerees elect to purchase the Shares of the Selling Limited Partner but one or more of the offerees indicate to sell all or part of their respective Shares to the Purchaser on the same terms as the Selling Limited Partner, then (i) the Election Notice will constitute a binding offer of the offeree to sell up all or part of its Shares to the Purchaser on the terms specified in this sentence; and (ii) if the Purchaser does not wish to purchase the aggregate Shares of the Selling Limited Partner and all Tagging Partners, then the Selling Limited Partner may state to the Tagging Partners in writing not later than twenty (20) days after the date of the Election Notice the Maximum Shares that the Purchaser will purchase on such terms (but not below the entire Shares of the Selling Limited Partner), in which case each of the Selling Limited Partner and all of the Tagging Partners shall sell a stake to the Purchaser that is equal to such Partner's at-risk commitment compared to all selling Limited Partners times the Maximum Shares, provided that each of the Tagging Partner may withdraw its Election Notice within five (5) Business Day from the date on which the Selling Limited Partner has notified the relevant Tagging Partner that the Purchaser does not wish to purchase the aggregate Shares of the Selling Limited Partner and all Tagging Partners.

If one or more offerees have elected to purchase the Shares of the Selling Limited Partner and there are Tagging Partners, then the purchasing offeree(s) shall purchase all or part of the Shares of the Selling Limited Partner and Tagging Partners on the same basis as that of the Purchaser pursuant to this article 9(1)(d). The Partners, and the Purchaser will in such circumstance not acquire any portion of any Shares unless the purchasing offeree(s) agree otherwise. Closing will occur on the outside date for closing specified in the Sales Notice, subject to article 9(1)(e) below.

Each Tagging Partner will provide customary representations and warranties that it holds good title to such Shares free of any Liens.

(e) If any regulatory approvals are required for any transfer pursuant to this Article 9(1), then the time period for closing shall be extended by up to ninety (90) days (or longer, if so required under relevant provisions) to obtain such regulatory approvals.

(2) The transfer of Shares held by Unaffiliated Limited Partners in the Company are subject to the following restrictions:

(a) No Unaffiliated Limited Partner shall be permitted to transfer less than all of its Shares in the Company, except as permitted by article 9(2)(b) below;

(b) Prior to and following Project Completion, an Unaffiliated Limited Partner (together with any of its permitted Transferees pursuant to this Article 9 shall be permitted to transfer all or part of its Shares in the Company in one or more transactions only to a single (and no more than one) person that is an affiliate of such Unaffiliated Limited Partner, provided, however, that in case of a transfer of a part only of its Shares the transferor shall remain jointly liable with the transferee for the performance of their obligations under these Articles and the transferor and the transferee shall be treated as one Person only for the purposes herein;

(c) if an Unaffiliated Limited Partner ceases to be part to the group of which it was an affiliate at the time of signing the Agreement, then its Shares in the Company shall be transferred to a Person which is an affiliate of such group (for the purpose of this section group means the group to which belongs FONDIARIA-SAI S.p.A.; for the sake of clarity if FonSAI PARTNER does no longer belong to the PREMAFIN FINANZIARIA S.p.A. group, all the Shares in the Company owned respectively by PREMAFIN PARTNER, FonSAI PARTNER and IMMOBILIARE LOMBARDA PARTNER shall be transferred to a Person which is an affiliate of either FONDIARIA-SAI S.p.A. or PREMAFIN FINANZIARIA S.p.A., as these companies may elect to do); and

(d) following Project Completion, an Unaffiliated Limited Partner (together with any permitted Transferees pursuant to Article 9(2)(b)) may only transfer all of its Shares (i.e., all of the Shares collectively held by the Transferor and the Transferee) to a Person that is not an affiliate of such Unaffiliated Limited Partner if it first complies with the provisions on the Right of First Refusal and the Tag Along Right and the provisions in Article 9(4).

(e) Prior to Project Completion, no General Partner shall be permitted to transfer its Shares in the Company in whole or in part. Following Project Completion, without a Majority Unaffiliated Partner Vote: (i) no General Partner shall be permitted to transfer less than all of its Shares in the Company; and (ii) no General Partner may Transfer its Shares other than to: a Transferee of the entire Shares of CO-INVESTMENT 2 PARTNER pursuant to Article 9(2)(f)(ii) or Article 9.4;

(f) Prior to Project Completion, the CO-INVESTMENT 2 PARTNER shall not be permitted to transfer its Shares in the Company in whole or in part. Following Project Completion, without a Majority Unaffiliated Partner Vote: (i) the CO-INVESTMENT 2 PARTNER may not transfer less than all of its Shares in the Company; (ii) CO-INVESTMENT 2 PARTNER shall be permitted to transfer all of its Shares in the Company only to a single Person and only after complying with the provisions on the Right of First Refusal and the Tag Along Right and the provisions of Article 9.4.

(g) Any Transfer or other Disposition made in violation of this Article 9.2 shall be void and of no effect against the Company or any Partner. No Transferee of Shares shall become a Limited Partner except upon admission to the Company pursuant to Article 9.4. Any Transferee of a Partner's Shares who desires to make a further transfer or other Disposition of the Shares (whether or not admitted as a Partner of the Company) shall be subject to the provisions of this article 9 to the same extent and in the same manner as the Limited Partner making the initial transfer.

(3) Any transfer or other Disposition made in violation of this Article 9 shall be void and of no effect against the Company or any Partner.

No Transferee of Shares shall become a Limited Partner except upon admission to the Company pursuant to Article 9(4).

Any Transferee of a Partner's Shares who desires to make a further transfer or other Disposition of the Shares (whether or not admitted as a Partner of the Company) shall be subject to the provisions of this Article 9 to the same extent and in the same manner as the Limited Partner making the initial transfer.

(4) Before the transfer or disposal of any Shares as mentioned under Article 9(2) through 9(3) above, the following conditions must be satisfied:

(a) If the assignor or assignee has delivered to the MGP evidence reasonably acceptable to the MGP that the assignee is financially capable of carrying out all obligations of the assignor under the Articles and any Agreement with respect to the transferred Shares, including all obligations to make capital contributions and partner loans advances and to provide guarantees;

(b) The assignor or assignee has delivered to the MGP an opinion of counsel reasonably acceptable to the MGP that the transfer or other disposition would not require registration under the Securities Act or any similar action under any applicable Luxembourg law;

(c) If requested by the MGP, the assignor or assignee has delivered to the MGP an opinion of counsel reasonably acceptable to the MGP that the transfer or other disposition will not adversely affect the status of the Company as a Company under Subchapter K of the U.S. Internal Revenue Code for federal income tax purposes or cause the Company to become a publicly-traded Company within the meaning of Section 7704 of the U.S. Internal Revenue Code, provided that MGP will provide such information as is reasonably requested by the assignor or assignee or its counsel for the purposes of preparing and delivering such opinions;

(d) Any required third party consent or approval to the transfer or other disposition has been obtained or waived, including the consent of any lender providing financing to any Project Entity to the extent required under the terms of such financing;

(e) The MGP is reasonably satisfied that the transfer or other disposition would not cause the Company to be required to register as an «investment company» under the U.S. Investment Company Act of 1940, as amended;

(f) The MGP is satisfied that the transfer or other disposition when considered in the aggregate with all other transfers (or other dispositions) of Shares within the preceding 12 month period, would not result in the Company being considered to have terminated within the meaning of Section 708 of the U.S. Internal Revenue Code;

(g) The MGP has received an assignment and assumption agreement signed by both the assignor and the assignee, in a form approved by the MGP (which approval shall not be unreasonably withheld), pursuant to which the assignee assumes all of the obligations of the assignor under the Agreement, if any, and agrees to be bound by all the terms and conditions thereof, as in effect as of the time of the proposed transfer or disposition;

(h) The assignor or assignee bears all costs and expenses of the transfer or other disposition and the assignee's admission to the Company, including the actual and reasonable legal fees of the Company; and

(i) The assignor and the assignee execute, acknowledge and deliver to the Company such instruments as the MGP reasonably deems necessary, appropriate or desirable to effect the transfer and the assignee's admission to the Company.

Upon request, the MGP shall provide such certifications as to factual matters which the MGP knows to be true with respect to the Company and the Partners other than the assignor as may be reasonably be required in connection with the giving of any opinion of counsel required by this Article 9(4).

(6) The MGP shall not unreasonably deny or withheld its consent and shall, upon the request of any Unaffiliated Limited Partner, state the reasons for the withholding of any consent, referring to the transfer restrictions set out in this Article 9.

If a Limited Partner effects a transfer that complies with all of the applicable provisions of this Article 9, the Transferee shall be admitted as a Limited Partner of the Company upon the effectiveness of such transfer and the execution by the MGP of such documents and instruments as may be required under the Civil Code to evidence its admission.

Art. 10. In accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code, a transfer of Shares shall be binding on the Company only after the Company has been notified of such transfer and has accepted it, with such acceptance being evidenced by the written approval of the MGP. If requested by any Limited Partner, the Company shall issue a certificate or certificates evidencing the participation of such Limited Partner.

Art. 11. The General Partners are severally and jointly liable for all liabilities of the Company.

The Limited Partners are only liable to the extent of their contributions to the Company.

Any distribution of the Company's assets and profits to the partners shall be made in accordance with the Agreement or, in the absence of an Agreement, in direct proportion to the partners' investments in the Company.

Art. 12. No creditors or any successors, assignees or heirs of the Partners may, for any reason, seal the assets of the Company.

C. Management

Art. 13. The Company is exclusively managed by the MGP, as its managing General Partner and manager. In relation to any third party (including any other Partners), the MGP has full power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The MGP does not require the consent of the other General Partners to manage the Company.

The Company shall be bound by representatives of the MGP duly authorized according to the MGP's articles of association.

Except as specifically provided in Article 19 of these Articles, and to the extent permitted by the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, the MGP will have the power to adopt, in accordance with its articles of association, any decision submitted to it without the consents or approvals of any Limited Partner or Members of the Advisory Committee, which shall not have any voting or veto right.

The Limited Partners and the General Partners (other than the MGP) shall not interfere in any manner with the management of the Company. Nevertheless, this prohibition is not directed against any opinions, counsel, acts of supervision and authorizations given to the MGP in respect of any act exceeding its powers.

D. General meetings - Decision of the partners

Art. 14. Once a year, the Partners shall meet or pass a written resolution having on its agenda the approval of the annual accounts and of the report of the Manager. The Manager shall have sole responsibility for preparing the annual accounts and such manager's report and shall submit both for approval of the Partners at the above referred meeting of Partners.

All meetings of the Partners (including annual meetings of the Partners and all other meetings required by law or otherwise pursuant to these Articles) may be called by the MGP at any time and shall take place in Luxembourg at the offices of the Company or any other place designated by the MGP in the notice of the meeting.

Written or printed notice of all meetings of the Partners stating the place, date and time of the meeting and the purpose or purposes for which the meeting is called, shall be delivered not less than five (5) nor more than thirty (30) days before the date of the meeting to each Partner entitled to vote at such meeting.

Partners may participate in and hold a meeting by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all Partners participating in the meeting can hear each other, and participation in such meeting shall constitute attendance and presence in person at such meeting. At each meeting of the Partners, an officer or other person designated by the MGP or one of its duly elected officers shall preside and act as chairman of the meeting. The MGP may adopt such rules and regulations as it determines are reasonably necessary or appropriate in connection with the organisation and conduct of any meeting of the Partners.

Art. 15. The presence, in person or represented by proxy, of Partners whose aggregate votes represent at least the minimum votes that would, under the terms of these Articles or by law, be required to approve or consent to the matter for which such meeting was called shall constitute a quorum for the purpose of considering any matter at a meeting of the Partners. In the absence of a specified minimum under these Articles, the presence, in person or represented by proxy, of Partners whose aggregate votes constitute a majority of all votes shall constitute a quorum. If a meeting of the Partners cannot be organized because a quorum shall not be present or represented, the Partners entitled to vote thereat, present in person or represented by proxy, shall have the power to adjourn the meeting from time to time until a quorum shall be present or represented. When a meeting is adjourned to another time or place, notice need not be given of the adjourned meeting if the time and place thereof are announced at the meeting at which the adjournment is taken. At the adjourned meeting at which a quorum shall be present or represented, the Partners may transact any business which might have been transacted at the original meeting.

Art. 16. Each General Partner has two votes and each Limited Partner has one vote.

Art. 17. Collective decisions are taken in general meetings or, if all the Partners so agree, by way of written vote. All resolutions of the Partners' meeting, shall be approved at a simple majority of the votes of the Partners.

Approval of annual accounts, amendments to the Articles, appointment and removal of the manager and admission of new Partners, mergers, demergers, spin off, change in the corporate structure and voluntary liquidation shall be validly approved only with the consent of the MGP.

Art. 18. Any of the Limited Partners shall have the right to:

- (i) participate to all meetings of the Partners (including annual meetings of the Partners and all other meetings required by law or otherwise pursuant to the Articles) called by the MGP;
- (ii) at least one vote with regard to any resolution regarding matters for which its vote is required by law or under the Articles;
- (iii) request the MGP to provide written reports and information concerning the Project and the management of the Company.

Art. 19. Additional limited Partners (the «New Limited Partners») to the Company can be admitted at any time and from time to time as may be required in the MGP's sole and absolute discretion and subject to the approval by a general meeting of the Partners. To the extent certain decisions under the articles of association or as a matter of the Luxembourg law require the New Limited Partner's approval, then the New Limited Partner shall have one vote.

As between the MGP and any New Limited Partner

- (a) the MGP shall be and at all times remain the managing General Partner of the Company, and

(b) the MGP shall retain, to the exclusion of any New Limited Partner, the authority, power and rights granted to the MGP and the articles of association.

E. Advisory committee

Art. 20. An advisory committee («Advisory Committee») shall be established for the Company initially consisting of two members appointed by HEDF LUXEMBOURG, S.à r.l., two members appointed by MHREC, two members appointed by GALOTTI, one member appointed by IMMOBILIARE LOMBARDA PARTNER, one member appointed by FonSAI PARTNER, one member appointed by PREMAFIN PARTNER; provided, however, that if any additional Partners are admitted to the Company, each additional Limited Partner shall be entitled to appoint one (1) additional member of the Advisory Committee. Each Partner must provide advance written notice to the MGP of the names and contact information for each AC Member (as defined below) designated by such Partner and any change in such information from time to time. The Advisory Committee will meet at least three times per year in addition to any Emergency AC Meetings, at a time and in the location designated in a meeting notice furnished to the Partners («AC Members») by the MGP at least twenty (20) days in advance of each meeting (each an «AC Meeting»). The MGP may, but is not obligated to, hold AC Meetings concurrently with meetings of the Limited Partners. At each AC Meeting, the AC Members shall have the right to ask questions of, and provide input to, the MGP regarding Company matters. The AC Meeting may be held by video/tele-conference, provided that each participant thereto may be identified and is able to follow the ongoing discussions, and to intervene therein in real time on the issues being discussed. Any member of the Advisory Committee may act at any AC Meeting by appointing in writing or by electronic mail, cable, telegram, or facsimile another person, who does not need to be a member of the Advisory Committee, as his proxy, provided, however that a copy of the appointment is notified to the MGP by the relevant AC Member before the meeting.

The MGP agrees that prior to making any Major Decision (as defined below) the MGP will present information about the Major Decision to the Advisory Committee sufficient to permit the AC Members to provide input to the MGP regarding the applicable Major Decision. All Major Decisions shall require the unanimous agreement of the AC Members; provided, however, if the AC Members do not unanimously agree with respect to any Major Decision presented to the AC Members at an AC Meeting and the AC Members are not able to agree to a resolution at such AC Meeting which can be unanimously supported by all of the AC Members, the MGP shall be permitted to implement any such Major Decision (as defined below) in the MGP's discretion without such unanimous agreement of the AC Members. If the MGP needs to make a Major Decision prior to the next scheduled AC Meeting, the MGP shall have the right to schedule an emergency AC Meeting («Emergency AC Meeting») by forwarding 5 (five) Business Days prior written notice to the Partners. If determined necessary by the MGP, the MGP may hold an Emergency AC Meeting by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all AC Members participating can hear each other and communicate with each other.

As used in this Article 20, «Major Decision» shall mean any one of the following decisions:

- (i) the sale of Project Interests to a third party if the sales price exceeds twenty-five million Euro (EUR 25,000,000) in any single transaction; provided, however, that the sale marketing plan for the Project for such calendar year is determined and updated pursuant to item (iv) below;
- (ii) obtaining or procuring any Indebtedness (other than the Project Senior Financing), or causing any entity in which the Company has a direct or indirect interest to do so, in excess of ten million Euro (EUR 10,000,000) in any single transaction;
- (iii) entering into any lease agreement with a tenant in the Project for in excess of five thousand (5,000) square meters SLP in any single transaction with an initial term longer than six (6) years; provided, however, that the leasing marketing plan for the Project for such calendar year is determined and updated pursuant item (v) below;
- (iv) the finalization of a sale marketing plan for the Project prepared by the MGP for each calendar year in advance of such calendar year (on which marketing plan the MGP will provide updates at each regularly scheduled AC Meeting);
- (v) the finalization of a leasing marketing plan for the Project prepared by the MGP for each calendar year in advance of such calendar year (on which leasing plan the MGP will provide updates at each regularly scheduled AC Meeting); and
- (vi) any decision regarding making or withholding income distributions to Partners during the construction of the Project;
- (vii) any variation in the permitted use of the of the Buildings to be developed under the Project in excess of twenty-five percent (25%) with respect to the planned permitted use percentages indicated in the description of the Project; and
- (viii) any major reorganization of the corporate structure of the Project.

F. Accounting year - Accounts - Dividend policy

Art. 21. The accounting year shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty first December of the same year.

Art. 22. The Manager prepares the annual balance sheet, the profit and loss accounts and the report of the General Partners. The Limited Partners and its authorised representatives and the General Partners other than the Manager shall have the right at any reasonable time during normal business hours at such Partners sole expense and with prior written notice to the MPG to make themselves acquainted with the books and documents of the Company without removal. They may be assisted by an expert.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 23. The Company shall dissolve and its affairs shall be wound up upon the earliest to occur of the following events (each, a «Liquidating Event»):

- (i) the expiration of the term (as extended, if applicable),.
- (ii) a withdrawal from the Company by the MGP (such event, an «Event of Withdrawal»);

(iii) there ceasing to be any Limited Partners.
 (iv) upon the entry of a decree of judicial dissolution of the Company under the Civil Code;
 (v) upon the election of the MGP, at any time after the date on which all or substantially all of the assets of the Company have been sold or otherwise disposed of, provided, however, that upon the occurrence of an Event of Withdrawal with respect to the MGP, the Company may continue its operations if within 90 days after such Event of Withdrawal the Limited Partners elect by a vote of a majority in interest based on At-Risk Commitments of the Limited Partners to continue the business of the Company and elect a new MGP, effective as of the date of withdrawal, before or within ninety (90) days after the Event of Withdrawal (in which event a Liquidating Event shall not be deemed to have occurred).

The MGP shall be the liquidator to wind up the affairs of the Company and to continue to manage the assets and investments of the Company assets during the winding up.

G. General provision

Art. 24. For all matters not governed by these Articles the Partners shall refer to the laws of Luxembourg. There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire, de résidence à Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des associés d'EX VAR S.C.S., une société en commandite simple constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg section B 106.919, constituée selon un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 juillet 2005, numéro 750. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, le 11 avril 2006 et pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Anne-Catherine Guiot, licenciée en droit, demeurant à Arlon, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Agenda:

1. Augmentation du capital social de la Société de sa valeur actuelle de cent soixante mille euros (EUR 160.000) à trois cent sept mille six cent quatre-vingt-douze euros (EUR 307.692) à travers l'émission de cent quarante-sept mille six cent quatre-vingt-douze (147.692) nouvelles parts d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

2. Modification et reformulation des statuts de la Société.

II.- Que les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés qui le désirent et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, sus-reproduit.

Après approbation des déclarations du Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Avec le consentement de l'Associé Commandité, l'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de cent soixante mille euros (EUR 160.000) à trois cent sept mille six cent quatre-vingt-douze euros (EUR 307.692) à travers l'émission de cent quarante-sept mille six cent quatre-vingt-douze (147.692) nouvelles Parts d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Toutes les cent quarante-sept mille six cent quatre-vingt-douze (147.692) nouvelles Parts ont été souscrites comme suit:

1) cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingt-douze (55.382) Parts (représentant 18% du capital total) ont été souscrites par by FONDIARIA SAI S.p.A. pour un montant global de cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingt-douze euros (EUR 55.382);

ici représentée par Monsieur Jean-Marc Ueberecken, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Florence (Italie), le 12 avril 2006,

2) soixante et un cent trente-neuf (61.539) Parts (représentant 20% du capital total) ont été souscrites par PREMAFIN FINANZIARIA S.p.A. pour un montant global de soixante et un cent trente-neuf euros (EUR 61.539), ici représentée par Monsieur Jean-Marc Ueberecken, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rome (Italie), le 12 avril 2006,

3) trente mille sept cent soixante-dix (30.770) Parts (représentant 10% du capital total) ont été souscrites par IMMOBILIARE LOMBARDA S.p.A. pour un montant global de trente mille sept cent soixante-dix euros (30.770), ici représentée par Monsieur Jean-Marc Ueberecken, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan (Italie), le 12 avril 2006,

4) un (1) Part a été souscrite par EX VAR SECOND GP, S.à r.l. pour un montant global d'un euro (EUR 1), ici représentée par Monsieur Jean-Marc Ueberecken, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 avril 2006.

Les procurations signées ne varient par les mandataires et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Toutes les cent quarante-sept mille six cent quatre-vingt-douze (147.692) nouvelles Parts ont été souscrites pour un montant de cent quarante-sept mille six cent quatre-vingt-douze euros (EUR 147.692), dont l'intégralité a été affectée au capital social.

La preuve et l'existence de la valeur de l'apport total a été produite au notaire soussigné.

L'Associé Commandité, agissant en tant qu'actionnaire de la Société, renonce par la présente à son droit de souscription préférentiel pour ces parts sociales.

Deuxième résolution

Les comparants décident de modifier les statuts de la Société comme suit:

A. Dénomination - Définitions - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Par le présent document, une société est constituée sous la forme d'une société en commandite simple parmi les souscripteurs et tous ceux qui sont susceptibles de devenir propriétaires des Actions émises ci-après. La société est dénommée EX-VAR S.C.S. (la «Société»).

Art. 2. «Achèvement du Projet» signifie la fin du projet qui a lieu lorsqu'un certificat d'occupation ou une approbation réglementaire analogue aura été émis eu égard à tous les bâtiments compris dans le Projet.

«Acquéreur» signifie un cessionnaire proposé.

«Action» signifie une Action de la Société.

«Commandités» signifie le MGP et tout autre associé général dûment admis dans la Société.

«Bâtiment» signifie tout bâtiment commercial ou résidentiel ou d'autres améliorations au sein du Projet qui ont pour objet de générer des revenus pour une Société de Développement.

«CO-INVESTMENT 2 PARTNER» signifie CO-INVESTMENT 2 S.C.S., une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106.969.

«Commanditaire» signifie CO-INVESTMENT 2, GALOTTI, PREMAFIN PARTNER, FONSAI PARTNER, IMMOBILIARE LOMBARDA PARTNER et tout autre commanditaire dûment admis dans la Société.

«Commanditaire Non Affilié» signifie PREMAFIN PARTNER, FONSAI PARTNER, IMMOBILIARE LOMBARDA PARTNER, et tout autre Commanditaire autre que (i) CO-INVESTMENT 2 PARTNER, (ii) toute partie affiliée, (iii) MHREC, (iv) tout Commanditaire qui est affilié au (a) MGP, (b) à la Second GP, (c) au CI Partner, (d) ou à une partie affiliée, (e) à MHREC.

«Contrat» signifie tout contrat d'associé se rapportant à la société entre le MGP, CO-INVESTMENT 2 PARTNER EX-VAR SECOND GP, S.à r.l., PREMAFIN PARTNER, FONSAI PARTNER et IMMOBILIARE LOMBARDA PARTNER qui peut exister le cas échéant.

«Commanditaire-Vendeur» signifie tout Commanditaire qui vend ses Actions.

«Décisions Importantes» signifie toutes les décisions qui figurent à l'article 21.

«Droit d'Acquisition Forcée» est le droit non pas d'acquérir mais de vendre toutes ou partie de ses Actions à l'Acquéreur ou à la personne désignée par ce dernier dans les mêmes conditions que celles du Commanditaire-Vendeur.

«Droit de Premier Refus» signifie le droit des cessionnaires d'acquérir toutes les Actions de l'offre dans les conditions prévues dans la Notice de Vente.

«Endettement» signifie (i) l'endettement de toute Personne, suite à un emprunt d'argent qui est certifié par un document, (ii) toute obligation de payer de l'argent en relation avec une hypothèque, un nantissement, une charge ou un privilège de toute sorte qui se greève sur tout avoir qui appartient ou dont dispose une telle Personne, indépendamment du fait que la Société est ou n'est pas garant des obligations ainsi nées et, (iii) toute obligation en relation avec des lettres de crédit et des garanties bancaires (échues ou non ou dues de toute autre manière) qui est employée comme garantie par rapport à l'argent emprunté; sous réserve que l'«Endettement» n'inclut pas les obligations qui sont nées lors d'opérations courantes de cette Personne et ne sont pas fautes et contestées de bonne foi par des procédés appropriés.

«Entité du Projet» signifie toutes filiales de la Société.

«Financement Principal du Projet» signifie le prêt bancaire principal ou toute autre forme d'endettement obtenu par la Société ou par toute Entité du Projet à des fins de développement du Projet.

«GALOTTI» signifie GALOTTI S.p.A., une société constituée et régie par le droit de la République d'Italie, dont le siège social est établi Via dei Carracci 13, Bologne, Italie, enregistrée au registre des sociétés de Bologne, sous le numéro de TVA 0198170374.

«Gérant» signifie le MGP.

«IMMOBILIARE LOMBARDA PARTNER» signifie IMMOBILIARE LOMBARDA S.p.A., une société per azioni italienne, ayant son siège social à via D. Manin37, Milan, Italie.

«Intérêts Relatifs au Projet» signifie l'un des intérêts suivants de la Société qui se rapportent directement ou indirectement au Projet, (i) les intérêts directs ou indirects sous forme d'Actions dans les Entités du Projet, (ii) les intérêts indivis dans les parcelles de développement et/ou les bâtiments, (iii) les intérêts sous forme de location à bail dans les parcelles de développement et/ou les bâtiments, (iv) la dette garantie pour laquelle un ou plusieurs intérêts relatifs au projet constituent une partie substantielle de la garantie, (v) la dette non garantie émise par une personne dont les avoirs principaux sont un ou plusieurs intérêts relatifs au projet et (vi) d'autres intérêts directs ou indirects dans le Projet, ou le rendement ou les revenus de ceux-ci, libellés de quelque manière que ce soit et peu importe que lesdits intérêts soient des intérêts sous forme d'Actions ou qu'ils servent à titre de garantie pour un endettement ou qu'ils soient payables en raison d'un endettement.

«Jour Ouvrable» signifie chaque journée, sauf le samedi et le dimanche, pendant lesquels les banques sont généralement ouvertes à Milan et au Luxembourg pour les opérations courantes.

«MGP» signifie l'associé directeur général (managing general partner) et Gérant de la Société, c'est-à-dire EX VAR MGP, S.à r.l., une société constituée en vertu du droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 205, route d'Ar-lon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106.918.

«MHREC» signifie MHREC REAL ESTATE, S.à r.l., une société à responsabilité luxembourgeoise, ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

«Nombre Maximal d'Actions» signifie le nombre maximal d'Actions que l'Acquéreur achète aux Tagging Partners.

«Notice d'Election» signifie une notice écrite délivrée par les cessionnaires au Commanditaire Vendeur et au MGP par lequel le Droit de Premier Refus et le Droit d'Acquisition Forcée est exprimé.

«Notice de Vente» signifie la notice que le Commanditaire-Vendeur transmet au MGP et aux autres Commanditaires avant tout transfert d'Actions.

«Partners» signifie les associés commanditaires et les associés commandités, le cas échéant.

«Parcelle de développement» signifie une partie du projet (i) sur laquelle une Société de Développement entend ériger un ou plusieurs bâtiments, ou (ii) qu'une Société de Développement entend vendre ou céder autrement.

«Personne» signifie tout individu, partnership, société, société à responsabilité limitée, trust, association non enregistrée, toute autre entité légale ou gouvernement, ou toute agence ou sousdivision politique de celle-ci.

«PREMAFIN PARTNER» signifie FINANZIARIA S.p.A. - HOLDING DI PARTECIPAZIONI, une société per azioni, ayant son siège social à via Guido d'Arezzo 2, Rome, Italie.

«Projet» signifie le site et le projet de redéveloppement immobilier à usage mixte à ériger sur le site qui sera appelé «VARESin», telle que décrit dans la Contrat. Le Projet ne comprend pas l'exploitation d'un droit de construction quelconque se rapportant au site et initialement accordé à Ente Ferrovie dello Stato, sur lequel VARESiNE a une option d'achat.

«Site» signifie un terrain dans le centre de Milan, en Italie.

«Société de Développement» signifie VARESiNE et toute autre personne dans laquelle la Société possède un intérêt économique direct ou indirect, qui possédera une partie du Projet.

«Statuts» signifie les présents statuts.

«SLP» signifie «Superficie Lorda di Pavimento» (surface brute louable).

«Tagging Partner» signifie les cessionnaires qui sont susceptibles de vendre toutes ou une partie de leurs Actions à l'Acquéreur ou à la personne désignée par ce dernier dans les mêmes conditions (ajustable au pro rata) que celles du Commanditaire-Vendeur.

«VARESiNE» signifie VARESiNE, S.r.l., une société à responsabilité limitée italienne qui est une filiale indirecte de la Société, ayant son siège social au 18, via Moscova, Milan, Italie.

«Vote Majoritaire des Commanditaires Non Affiliés» signifie le vote affirmatif des commanditaires non affiliés qui sont présents et dont la somme des engagements à risque est égale à cinquante pour cent (50%) de la somme des engagements à risque de tous les engagements de Commanditaires Non Affiliés qui sont présents.

Art. 3. La Société a été constituée pour une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2020, à moins que la Société ne soit dissoute et que ses affaires soient liquidées.

Art. 4. La Société est constituée dans le but d'acquérir, de posséder et de vendre ou céder autrement le Site et les intérêts relatifs au Projet et, directement ou indirectement à travers la possession des intérêts relatifs au projet, de développer, de détenir, de gérer, d'opérer, de louer, d'hypothéquer, de modifier, de réparer et de vendre (suivant le cas) ou d'aliéner autrement, et d'agir à tous les autres égards en qualité de développeur du Projet et propriétaire des intérêts relatifs au Projet comprenant les dettes, exercer tous les droits du détenteur de ladite dette. Sous réserve de l'article 23 de ces Statuts, la Société peut s'engager dans toutes activités et transactions que le MGP peut estimer nécessaire ou recommandable en relation avec ce qui précède. La Société prendra toutes les mesures y relatives conformément aux dispositions de ces Statuts. Sans vouloir limiter les généralités qui précèdent et sous réserve des dispositions de ce Contrat, la Société peut conclure et exécuter tous les contrats, accords et autres opérations et s'engager dans toutes les actions qui lui semblent nécessaires afin d'atteindre ses objectifs et mener à bien ses affaires.

La Société peut s'endetter de toute forme et procéder à des placements privés par des émissions d'obligation et de titres. Elle peut en général aider ses sociétés filiales (par des prêts ou par d'autres moyens), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et dans le développement de ses objectifs.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Luxembourg, soit à l'étranger par décision du MGP.

B. Capital actions - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à trois cent sept mille six cent quatre-vingt-douze euros (EUR 307.692) et compte trois cent sept mille six cent quatre-vingt-douze (307.692) Actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) par Action.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment moyennant le vote affirmatif des associés présents ou représentés par procuration à une réunion des associés, représentant une majorité des intérêts des droits de vote.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Action.

Art. 9. Le transfert des Actions dans la Société est soumis aux restrictions et aux conditions suivantes:

(1) Le transfert d'Actions par un Commanditaire à un autre associé ou à un tiers sera soumis aux restrictions suivantes:

(a) Avant tout transfert d'Actions par un Commanditaire, ledit Commanditaire-Vendeur doit d'abord notifier le MGP et les autres Commanditaires.

La notification de vente spécifiera (i) le cessionnaire proposé, (ii) le nombre d'Actions faisant partie de l'offre, (iii) le prix d'achat en espèces offert pour les Actions (le paiement de ladite vente doit se faire entièrement en espèces), (iv) la date de clôture pour le transfert proposé (la date qui ne sera pas inférieure à vingt (20) jours ni supérieure à quatre-vingt-dix (90) jours après la date à laquelle toutes les offres d'achat ou Droits d'Acquisition Forcée conformément au présent article 9(1) ont expiré), et (v) la preuve que l'acquéreur proposé possède la capacité financière d'exécuter ses obligations en vertu des présents statuts (et en vertu du contrat s'il y en a un), y compris eu égard à des engagements à risque qui ne sont pas encore des engagements financés.

La Notification de Vente constitue une offre à caractère obligatoire par laquelle le Commanditaire-Vendeur est tenu de vendre ses Actions aux personnes visées (cessionnaires) conformément aux conditions définies dans la notification de vente et le présent article 9.

(b) Les personnes visées disposent de trente (30) jours à compter de la date de la Notification de Vente pour faire parvenir au Commanditaire-Vendeur et au MGP une notification écrite (i) choisissant d'acquérir la totalité des Actions de l'offre aux conditions fixées dans la Notification de Vente, pour une somme qui doit être ajustée afin de prendre en compte l'intérêt de promotion pertinent, ou bien (ii) choisissant de ne pas acheter mais de vendre la totalité ou une partie de leurs Actions à l'Acquéreur ou à la personne désignée par celui-ci aux mêmes conditions (ajustées proportionnellement) que celles du Commanditaire-Vendeur, sous réserve des dispositions du présent article 9 et de tout accord conclu entre les Partners; ou (iii) ne choisissant aucune des options (i) et (ii). Si un Commanditaire ne fait pas son choix dans les délais prévus, il sera considéré comme ayant choisi l'option (iii).

(c) Si l'une ou plusieurs des personnes visées choisissent d'acquérir les Actions du Commanditaire-Vendeur, la Notice d'Election de la (des) personne(s) visée(s) et la Notification de Vente constituent un contrat d'achat et de vente à caractère obligatoire de la totalité des Actions aux conditions fixées dans la Notification de Vente, dans le présent article 9 et tout contrat conclu entre les Partners.

Si plusieurs personnes visées choisissent d'acquérir les Actions du Commanditaire-Vendeur, sauf accord mutuel contraire, elles acquièrent lesdites Actions au prorata entre elles sur la base de leurs engagements à risque respectifs.

La clôture aura lieu à la date de clôture spécifiée dans la Notification de Vente sous réserve du point (3)(e) ci-dessous. Le Commanditaire-Vendeur fournira les déclarations et les garanties habituelles qu'il détient valablement lesdites Actions libres de tous privilèges.

(d) Si aucune des personnes visées ne choisit d'acheter les Actions du Commanditaire-Vendeur, mais une ou plusieurs des personnes visées indiquent qu'elles veulent vendre la totalité ou une partie de leurs Actions respectives à l'acheteur aux mêmes conditions que celles du Commanditaire-Vendeur, alors (i) la Notification d'Election constituera une offre à caractère obligatoire suivant laquelle la personne visée s'engage à vendre la totalité ou une partie de ses Actions à l'Acquéreur aux conditions spécifiées dans la présente clause; et (ii) si l'Acquéreur ne souhaite pas acquérir la totalité des Actions du Commanditaire-Vendeur et de tous les Tagging Partners, alors le Commanditaire-Vendeur peut indiquer aux Tagging Partners par écrit au plus tard vingt (20) jours après la date de la Notification d'Election le Nombre Maximal d'Actions que l'Acquéreur achètera auxdites conditions (mais non en deçà de la totalité des Actions du Commanditaire-Vendeur), et dans ce cas chacun des Commanditaires-Vendeurs et tous les Tagging Partners vendront à l'Acquéreur une participation égale à l'engagement à risque dudit Partner par rapport à tous les Commanditaires-Vendeurs fois le Nombre Maximal d'Actions, à condition que chacun des «Tagging Partners» puisse retirer son avis d'élection dans un délai de 5 Jours Ouvrables à compter de la date à laquelle le commanditaire vendeur a notifié le Tagging Partner en question que l'Acquéreur ne souhaite pas acheter la totalité des Actions du Commanditaire-Vendeur et de tous les Tagging Partners.

Si une ou plusieurs personnes visées ont choisi d'acheter les Actions du Commanditaire-Vendeur et qu'il y a des Tagging Partners, alors la (les) personne(s) visée(s) acquéreuse(s) achèteront la totalité ou une partie des Actions du Commanditaire-Vendeur et des Tagging Partners sur la même base que celle de l'Acquéreur conformément au présent article 9(1)(d). Les Partners et l'Acquéreur n'achèteront pas dans ces circonstances une quelconque partie d'Actions sauf si la (les) personne(s) visée(s) acquéreuse(s) n'en convienne(nt) autrement. La clôture aura lieu à la date de clôture spécifiée dans la Notification de Vente, sous réserve de l'article 9(1)(e) ci-dessous.

Chaque Tagging Partner fournira les déclarations et les garanties habituelles afin de prouver qu'il détient valablement lesdits intérêts libres de tous privilèges.

(e) Si une approbation réglementaire est requise pour un transfert conformément au présent article 9(3), le délai de clôture sera prolongé jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours (ou plus, si requis en vertu des dispositions applicables) afin d'obtenir lesdites approbations réglementaires.

(2) Le transfert des Actions détenues par des Commanditaires Non Affiliés dans la Société est soumis aux restrictions suivantes:

(a) Aucun Commanditaire non Affilié ne sera autorisé à transférer moins que la totalité de ses Actions dans la Société, excepté dans les cas permis par l'article 9(2)(b) ci-dessous;

(b) Avant et après l'achèvement du Projet, un Commanditaire Non Affilié (ainsi que l'un de ses bénéficiaires autorisés conformément au présent article 9) sera autorisé à transférer la totalité ou une partie de ses Actions dans la Société seulement par une ou plusieurs transactions à une seule personne (et pas à plus d'une seule personne) qui soit un affilié dudit Commanditaire Non Affilié, sous réserve que dans les cas de transfert d'une partie seulement de ces Actions, le cédant et le cessionnaire sont indivisément responsable vis-à-vis de l'exécution de leurs obligations dans les conditions de ces articles et le cédant et le cessionnaires seront traités comme une Personne pour les besoins de cette hypothèse;

(c) Si un Commanditaire Non Affilié cesse de faire partie du groupe auquel il appartenait lors de la conclusion du Contrat, alors les Actions dudit Commanditaire Non Affilié dans la Société doivent être transférées à une personne affiliée à ce groupe. (pour les besoins de cette section, groupe signifie le groupe auquel appartient FONDIARIA-SAI S.p.A.; afin de clarifier, si FonSAI PARTNER n'appartenait plus à PREMAFIN FINANZIARIA S.p.A. groupe, toutes les Actions détenues dans la Société respectivement par PREMAFIN PARTNER, FonSAI PARTNER et IMMOBILIARE LOMBARDA PARTNER doivent être transférées à une Personne qui est affiliée ou à FONDIARIA-SAI S.p.A. ou PREMAFIN FINANZIARIA S.p.A., au choix de ces sociétés); et

(d) Après l'achèvement du Projet, un Commanditaire Non Affilié (ainsi que l'un quelconque de ses bénéficiaires autorisés conformément au présent article 9(2)(b) ne pourra seulement transférer la totalité de ses Actions (par exemple, toutes les Actions détenues collectivement par le Cédant et Cessionnaire) à une Personne qui ne soit pas un affilié d'un Commanditaire Non Affilié s'il respecte d'abord les dispositions concernant le Droit de Premier Refus ainsi que les dispositions de l'article 9(4).

(e) Avant l'achèvement du projet, aucun Commandité sera autorisé à transférer la totalité de ses Actions dans la Société en totalité ou en partie sans un Vote Majoritaire des Commanditaires Non-Affiliés: (i) aucun Commandité est autorisé à transférer moins que la totalité de ces Actions dans la Société; et (ii) aucun Commandité ne peut transférer ses Actions à un personne autre que: un cessionnaire de toutes les Actions de CO-INVESTMENT 2 PARTNER suivant les dispositions de l'Article 9(2)(f) ou l'Article 9.4;

(f) Avant l'achèvement du Projet, CO-INVESTMENT 2 PARTNER ne sera pas autorisé à transférer la totalité ou une partie de ses Actions. Après l'achèvement du Projet, sans un Vote Majoritaire de Commanditaire Non Affilié: (i) CO-INVESTMENT 2 PARTNER n'est pas autorisé à transférer moins que la totalité de ces Actions dans la Société; et (ii) CO-INVESTMENT 2 PARTNER est autorisé à transférer ses Actions à une seule personne et seulement sous réserve de respecter les dispositions concernant le Droit de Premier Refus, le Droit d'Acquisition Forcée ainsi que les dispositions de l'article 9(5).

(g) Les Transferts ou autres cessions effectués en violation du présent article 9(2) seront nuls et n'auront aucun effet vis-à-vis de la Société ou d'un Partner. Aucun bénéficiaire d'Actions ne deviendra Commanditaire, excepté sur admission par la Société conformément à l'article 9(5). Tout bénéficiaire des Actions d'un Partner qui souhaite faire un autre transfert ou une autre cession des Actions (qu'il soit admis ou non en tant que Partner de la Société) sera soumis aux dispositions du présent article 9 dans la même mesure et de la même manière que le Commanditaire qui fait le transfert initial.

(3) Les transferts ou autres cessions effectués en violation du présent article 9(4) à (6) seront nuls et n'auront aucun effet vis-à-vis de la Société ou d'un Partner.

Aucun bénéficiaire d'Actions ne deviendra Commanditaire, excepté suite à une admission par la Société conformément à l'article 9(4).

Tout bénéficiaire des Actions d'un Partner qui souhaite faire un autre transfert ou une autre cession des Actions (qu'il soit admis ou non en tant que Partner de la Société) sera soumis aux dispositions du présent article 9 dans la même mesure et de la même manière que le Commanditaire qui fait le transfert initial.

(4) Avant le transfert ou la cession d'Actions, tel que mentionné dans les articles 9(3) ci-dessus, les conditions suivantes doivent être remplies:

(a) Si le cédant ou le cessionnaire a fourni au MGP une preuve raisonnablement acceptable aux yeux du MGP que le cessionnaire est financièrement capable d'exécuter toutes les obligations du cédant en vertu des Statuts et de tout Contrat par rapport aux Actions transférées, y compris toutes les obligations visant à faire des contributions de capital et des prêts d'associé et des avances, ainsi qu'à fournir des garanties,

(b) le cédant ou le cessionnaire a fourni au MGP un avis de conseil raisonnablement acceptable aux yeux du MGP indiquant que le transfert ou une autre cession n'exigerait pas un enregistrement en vertu de la loi américaine de 1933 («Securities Act») ou toute autre action similaire en vertu d'une loi luxembourgeoise applicable;

(c) Si le MGP l'exige, le cédant ou le cessionnaire doit fournir au MGP un avis de conseil raisonnablement acceptable aux yeux du MGP indiquant que le transfert ou une autre cession n'affecteront pas de manière négative le statut de la Société en tant que Société en vertu du sous-chapitre K du code fiscal américain à des fins d'impôts fédéraux sur le revenu ou n'auront pas comme conséquence que la Société devienne une Société cotée en bourse au sens de l'article 7704 du Code fiscal américain, à condition que le MGP fournisse lesdites informations raisonnablement demandées par le cédant ou le cessionnaire ou son conseil dans le but de préparer et de fournir lesdites opinions;

(d) Tout accord ou approbation requis de la part d'un tiers eu égard au transfert ou à une autre cession a été obtenu ou abandonné, y compris l'accord d'un prêteur assurant un financement pour une Entité du Projet dans la mesure requise en vertu des conditions dudit financement;

(e) Le MGP est raisonnablement satisfait que le transfert ou une autre cession ne force pas la Société à se faire enregistrer comme «société d'investissement» en vertu de la loi américaine de 1940 sur les sociétés d'investissement, telle qu'elle a été modifiée;

(f) Le MGP est satisfait que le transfert ou une autre cession, lorsque considérés ensemble avec tous les autres transferts (ou les autres cessions) d'Actions au cours de la période précédente de 12 mois, n'aurait pas comme conséquence que la Société soit considérée comme ayant pris fin au sens de l'article 708 du Code fiscal américain;

(g) Le MGP a reçu un contrat de cession et d'acceptation signé à la fois par le cédant et le cessionnaire, sous une forme approuvée par le MGP (approbation qui ne sera pas retenue déraisonnablement), conformément auquel le cessionnaire accepte la totalité des obligations du cédant en vertu du Contrat, s'il y en a, et accepte d'être lié par toutes les conditions et tous les termes de celui-ci, en vigueur au moment de la proposition de transfert ou de cession;

(h) Le cédant ou le cessionnaire supportent tous les frais du transfert ou d'une autre cession et de l'admission du cessionnaire dans la Société, y compris les honoraires d'avocat effectifs et raisonnables de la Société; et

(i) Le cédant et le cessionnaire signent, reconnaissent et fournissent à la Société les instruments que le MGP considère raisonnablement comme étant nécessaires, appropriés ou souhaitables afin d'exécuter le transfert et l'admission du cessionnaire au sein de la Société.

Sur demande, le MGP fournira les certifications concernant des matières et affaires dont la véracité est connue par le MGP par rapport à la Société et aux Partners autres que le cédant, telles qu'elles peuvent être raisonnablement requises en rapport avec la remise d'une opinion de conseil requise par le présent article 9(4).

Le MGP ne doit pas refuser ou retenir déraisonnablement son approbation et indiquera, à la demande d'un Commanditaire Non Affilié, les raisons de tout refus d'approbation, se référant aux restrictions en matière de transfert définies dans le présent article 9.

(2) Si un Commanditaire effectue un transfert qui respecte toutes les dispositions applicables du présent article 9, le bénéficiaire sera admis en tant que Commanditaire de la Société suite à la prise d'effet dudit transfert et la signature par le MGP des documents et des instruments pouvant être requis en vertu du Code Civil pour prouver son admission.

Art. 10. Conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois, et sous réserve de toute restriction de transfert mentionnée dans les présents statuts, un transfert d'Actions revêtira un caractère obligatoire pour la Société uniquement après que celle-ci aura été notifiée dudit transfert ou qu'elle l'aura accepté, ladite acceptation étant prouvée par l'approbation écrite du MGP. Si un Commanditaire le juge nécessaire, la Société devra émettre un certificat ou des certificats qui font preuve de la participation de ce Commanditaire.

Art. 11. Les Commandités sont solidairement responsables pour toutes les obligations de la Société.

Les Commanditaires sont uniquement responsables à hauteur de leurs contributions à la Société. Toute distributions de profits et des avoirs de la Société aux Partners se fera d'après les dispositions du Contrat, ou en l'absence du Contrat, dans la proportion directe de l'investissement des Partners dans la Société.

Art. 12. Aucun créancier ou successeur, cessionnaire ou héritier des associés ne peut, pour quelque raison que ce soit, sceller les avoirs de la Société.

C. Gérance

Art. 13. La Société est exclusivement gérée par le MGP, en sa qualité d'Associé Commandité gérant. Vis-à-vis des tiers (y compris de tous les autres associés), le MGP jouit de pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et exécuter et autoriser tous les actes et opérations cohérentes avec l'objet de la Société. Le MGP n'a pas besoin de l'approbation des autres commandités pour gérer la Société.

La Société sera engagée par les représentants du MGP dûment autorisés conformément aux statuts du MGP.

Sous réserve de toute disposition différente dans l'article 19 des présents statuts, et sous réserve des dispositions des la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée, le MGP aura le pouvoir d'adopter, conformément à ces Statuts, toute décision qui lui est soumise sans l'accord ou l'approbation d'un Commanditaire ou de Membres du Comité Consultatif, qui n'a pas de droit de vote ou de veto.

Les Commanditaires et les Commandités (autres que le MGP) n'interviendront pas de quelque manière que ce soit dans la gestion de la Société. Toutefois, cette interdiction ne vise pas les opinions, les conseils, les actes de supervision et les autorisations données au MGP eu égard à tout acte excédant ses pouvoirs.

D. Assemblées générales - Décision des associés

Art. 14. Les associés se réuniront ou adopteront une fois par an une résolution écrite ayant à l'ordre du jour l'approbation des comptes annuels et le rapport du Gestionnaire. Le Gestionnaire sera seul responsable de l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion et les soumettra tous deux pour approbation aux Partners lors des réunions des Partners précitées.

Toutes les réunions des Partners (y compris les réunions annuelles des Partners et toutes autres réunions prévues par la loi ou par les présents articles) peuvent être convoquées par le MGP à tout moment et auront lieu à Luxembourg dans les bureaux de la Société ou en un autre lieu désigné par le MGP dans la notification de la réunion.

Des notifications écrites ou imprimées de toutes les réunions des associés indiquant le lieu, la date et l'heure de la réunion et le ou les objets de la réunion seront envoyées au plus tard cinq (5) et au plus tôt trente (30) jours avant la date de la réunion à chaque associé habilité à voter à ladite réunion.

Les associés peuvent participer et tenir une assemblée par voie de conférence téléphonique ou d'un équipement de communication semblable permettant à tous les Partners participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement, et la participation à ce type d'assemblée sera équivalente à la participation et la présence en personne à ladite assemblée. Lors de chaque assemblée des Partners, un responsable ou une autre personne désignée par le MGP ou l'un de ses responsables dûment élus, présidera et agira en qualité de président de l'assemblée. Le MGP peut adopter les règles et les

règlements qu'il détermine comme étant raisonnablement nécessaires ou appropriés eu égard à l'organisation et la tenue d'une assemblée des Partners;

Art. 15. La présence, en personne ou par représentation par procuration des Partners dont l'ensemble des votes représentent au moins les votes minimum qui, en vertu des conditions des présents statuts, sont requis pour l'approbation de la question pour laquelle ladite assemblée a été convoquée, constituera un quorum dans le but de considérer toute question lors d'une assemblée des Partners. En l'absence d'un minimum spécifié en vertu des présents statuts, la présence, en personne ou par représentation par procuration des Partners dont la totalité des votes constitue une majorité de tous les votes, constituera un quorum. Si une assemblée des Partners ne peut être organisée faute de réunir le quorum nécessaire, les associés habilités à y voter, présents en personne ou représentés par procuration, auront le pouvoir d'ajourner l'assemblée le cas échéant jusqu'à ce que le quorum nécessaire soit atteint. Lorsqu'une assemblée est ajournée à une autre date ou en un autre lieu, il n'est pas nécessaire de notifier l'assemblée ajournée si l'heure et le lieu de celle-ci sont annoncés lors de l'assemblée pour laquelle l'ajournement a été décidé. Lors de l'assemblée ajournée à laquelle le quorum nécessaire est atteint, les Partners peuvent traiter tous les points qui auraient pu être traités lors de l'assemblée initiale.

Art. 16. Chaque Commandité dispose de deux voix et chaque Commanditaire d'une voix.

Art. 17. Les décisions collectives sont prises lors des assemblées générales ou, si tous les Partners en conviennent, par voie d'un vote écrit. Toutes les résolutions de l'assemblée des Partners seront approuvées par une majorité simple de votes des Partners.

L'approbation de comptes annuels, les modifications aux statuts, la désignation et la révocation du gérant et l'admission de nouveaux Partners, les fusions, les scissions d'entreprise, les cessions d'Actions, les modifications dans la structure de la société et la liquidation volontaire seront approuvés valablement uniquement avec l'accord du MGP.

Art. 18. Un Commanditaire aura le droit de:

- (i) participer à toutes les assemblées des Partners (y compris les assemblées annuelles des Partners et toutes les autres réunions requises par la loi ou autrement conformément aux statuts) convoquées par le MGP;
- (ii) à au moins un vote eu égard à une résolution concernant des questions pour lesquelles ce vote est requis par la loi ou en vertu des Statuts;
- (iii) demander au MGP de fournir des rapports écrits et des informations concernant le Projet et la gestion de la Société.

Art. 19. Des Commanditaires supplémentaires (les «Nouveaux Commanditaires») peuvent être admis dans la Société à tout moment selon la discrétion absolue du MGP et après approbation par une assemblée des Commandités. Dans la mesure où certaines décisions requièrent l'approbation des Nouveaux Commanditaires en vertu des Statuts ou du droit luxembourgeois, ceux-ci disposent alors d'un vote.

Entre le MGP et tout nouveau Commanditaire

- (a) le MGP sera et demeurera à tout moment l'Associé Commandité Gérant de la Société, et
- (b) le MGP conservera, à l'exclusion de tout nouveau Commanditaire, l'autorité, le pouvoir et les droits conférés au MGP par les Statuts.

E. Comité consultatif

Art. 20. Un comité consultatif (le «Comité Consultatif») sera institué au sein de la Société qui est d'abord composé de deux membres désignés par HEDF LUXEMBOURG, S.à r.l., deux membres désignés par GALOTTI, un membre désigné par IMMOBILIARE LOMBARDA PARTNER, un membre désigné par FonSAI PARTNER, un membre désigné par PREMAFIN PARTNER; sous réserve que, si tout nouveau Partner est admis au sein de la Société, chaque Nouveau Commanditaire est autorisé à désigner un (1) nouveau membre du Comité Consultatif. Chaque Partner doit avertir par écrit au préalable le MGP des noms et des informations de contact de chaque membre AC (tel que défini ci-dessous) désigné par ce Partner et tout changement éventuel de ces informations. Le Comité Consultatif se réunira au moins trois fois par année en plus de toutes les réunions AC d'urgence, dans un lieu et à une heure spécifiée dans la convocation envoyée aux Partners («Membres AC») par le MGP au moins 20 (20) jours avant la tenue de chaque réunion (chaque «Assemblée AC»). Le MGP peut, mais n'est pas obligé de tenir des Assemblées AC en même temps que les Assemblées des Commanditaires. Lors de chaque Assemblée AC, les Membres AC ont le droit de poser des questions et de discuter les matières en relation avec le MGP. L'Assemblée AC peut se dérouler par vidéo ou téléconférence, sous réserve que chaque participant peut être identifié, peut suivre les discussions en cours et peut intervenir en temps réel. Tout membre du Comité Consultatif peut agir lors de toute Assemblée AC par désignation par écrit ou par message électronique, câble ou télégramme une autre personne qui ne doit pas être un membre du Comité Consultatif, comme son mandataire, sous condition qu'une copie de la désignation est notifiée avant l'Assemblée au MGP par le Membre AC en cause.

Le MGP est d'accord qu'avant toute Décision Importante (comme définie ci-dessous), le MGP fournira des informations suffisantes sur les Décisions Importantes au Comité Consultatif, afin de permettre aux Membres AC de faire part au MGP de leurs idées concernant les Décisions Importantes. Toutes les Décisions Importantes requièrent l'accord unanime des Membres AC; sous condition que si les Membres AC ne sont pas unanimement d'accord avec les Décisions Majeures présentées aux membres AC lors d'une Assemblée AC et que si les Membres AC ne réussissent pas à se mettre d'accord sur une résolution qui aura l'approbation de tous les membres AC lors de l'Assemblée AC, le MGP pourra prendre chaque Décision Importante (comme définie ci-dessous) en pure discrétion sans l'accord unanime des membres AC. Si le MGP doit prendre une Décision Importante avant la prochaine Assemblée prévue, il pourra convoquer la tenue d'une Assemblée AC d'urgence («Assemblée AC d'Urgence») en convoquant par écrit cinq (5) jours ouvrables auparavant les Partners. Si le MGP est d'avis qu'il est nécessaire, il peut convoquer une Assemblée AC d'urgence par télécon-

férence ou par équipement de communication similaire permettant à tous les Membres AC qui participent de pouvoir s'entendre mutuellement et communiquer entre eux.

Tel que utilisé dans cet article 20, «Décisions Importantes» signifie les décisions suivantes:

(i) la vente d'intérêts dans les Projet à une tierce partie si le prix de vente est supérieur à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000) par transaction; sous réserve que le plan de marketing de vente du Projet pour chaque année-calendrier est déterminé et mis à jour suivant la clause (iV) ci-dessous;

(ii) l'obtention et la procuration de tout Endettement (autre que le Projet Principal de Financement), ou faire en sorte que toute entité dans laquelle la Société a des intérêts directs ou indirects le fait, en dépassant dix millions d'euros (EUR 10.000.000) par transaction;

(iii) la conclusion de tout contrat de bail avec un propriétaire dans le Projet de cinq mille (5.000) mètres carrés SLP par transaction avec un bail initial qui dépasse six (6) années; sous réserve que le plan marketing relatif au bail pour cette année-calendrier soit déterminé et mis à jour suivant la clause (v) si-dessous;

(iv) la finalisation d'un plan marketing de vente pour le Projet préparé par le MGP pour chaque année-calendrier en avance par rapport à cette année-calendrier (sur le plan marketing sur lequel le MGP procédera à des mises à jour lors de chaque Assemblée AC planifiée de façon régulière);

(v) la finalisation d'un plan marketing de location pour le Projet préparé par le MGP pour chaque année-calendrier en avance par rapport à cette année-calendrier (sur le plan de bail sur lequel le MGP procédera à des mises à jour lors de chaque Assemblée AC planifiée de façon régulière);

(vi) toute décision en matière de distribution ou report de bénéfices aux Partners lors de la construction du Projet;

(vii) toute variation dans l'utilisation permise des Bâtiments à construire dans le cadre du Projet qui dépasse vingt-cinq pour cent (25%) par rapport au pourcentage d'utilisation permise indiqué dans la description du Projet; et

(viii) toute réorganisation importante des structures sociétaires du Projet.

F. Exercice comptable - Comptes - Règlement des dividendes

Art. 21. L'exercice comptable débute le premier janvier de chaque année et prend fin le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Le gérant établit le bilan annuel, le compte des pertes et profits et le rapport des Commandités. Les Commanditaires et leurs représentants autorisés ainsi que les Commandités autres que le Gérant auront le droit de consulter les livres et les documents de la Société durant toute heure raisonnable pendant les heures de travail, après notice préalable au MPG sans révocation. Ils peuvent se faire assister par un expert.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 23. La Société se dissout et ses affaires cesseront à l'occasion d'un des événements suivants (chacun, un «Événement de Liquidation»):

(i) l'expiration du terme (tel qu'étendu, si applicable);

(ii) un retrait de la Société par le MGP (un tel événement étant un «Événement de Retrait»);

(iii) s'il n'y a plus de Commanditaire;

(iv) après un décret de liquidation judiciaire d'après le Code Civil;

(v) lors de l'élection du MGP, à tout moment après la date où tout ou une partie substantielle des avoirs de la Société ont été vendus ou cédés de tout autre façon, sous condition que si un Événement de Retrait a lieu en rapport avec le MGP, la Société peut continuer son activité si dans les 90 jours qui suivent cet Événement de Retrait, les Commanditaires élisent par vote majoritaire des intérêts des engagements à risque des Commanditaires de continuer les activités de la Société et d'élire un nouveau MGP, effectif au jour du Retrait, avant ou pendant les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent l'Événement de Retrait (dans ce cas un Événement de Liquidation est considéré comme n'ayant pas eu lieu).

Le MGP sera le liquidateur qui s'occupera de la liquidation des affaires de la Société et continuera à gérer les avoirs et investissements par rapport aux avoirs de la Société durant la liquidation.

G. Disposition générale

Art. 24. Pour toutes les questions non régies par les présents Statuts, les Partners se référeront au droit luxembourgeois.

Les présents statuts ont été constitués à Luxembourg à la date mentionnée au début du document.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, F. Stolz-Page, A.-C. Guiot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, vol. 153S, fol. 18, case 1. – Reçu 1.476,92 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(046046/230/1082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

66645

NEWPLACE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.685.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041785//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

NN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 76.824.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041786//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

NN METAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.190.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041787//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

HCEPP LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 76.007.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour HCEPP LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(041904/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

HCEPP LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 76.007.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour HCEPP LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(041903/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

66646

GRANITE FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 56.612.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 2 mai 2006*

Monsieur Diederich Georges, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
GRANITE FIN S.A.

G. Diederich / M.-F. Ries-Bonani
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041819/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

EASTWELL INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 111.723.

—
Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2006, nous vous prions d'apporter les changements suivants au registre de commerce:

1) Monsieur Veniamin Kofman démissionne de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué. Est nommé au poste d'administrateur-délégué pour une durée de 6 ans à partir de ce jour:

- Monsieur Davor Grcevic, président, né le 20 janvier 1963 à Zagreb (Croatie), demeurant à Drenovacka, 2, HR-10000 Zagreb, Croatie, avec pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

G. Brimeyer.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041843/637/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

VASEQ MANAGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 99.120.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02150, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(041849/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

B.J.B. SCI, Société Civile Immobilière.

R. C. Luxembourg E 289.

—
EXTRAIT

Les associés et le gérant de la société FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l. informent qu'il a été décidé à l'unanimité que le siège social de la société B.J.B. SCI, établie au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, R.C.S. E 289, est dénoncé à partir de ce jour, mercredi 15 février 2006.

La présente est déposée à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines et au Registre de Commerce et des Sociétés à des fins de publicité.

FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

A.S. Garros / H. Maudarbocus

Associés

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041861//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

66647

LE RESTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9065 Ettelbrück, 7, rue Abbé Henri Müller.
R. C. Luxembourg B 103.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01790, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour la gérance

Signature

(041852/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

BRAMBACHLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 499.300,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 111.270.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 27 mars 2006

L'associé unique de BRAMBACHLUX, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Herman Boersen, en tant que Gérant B, et ce avec effet immédiat;
- de nommer M. Michel van Krimpen, avec adresse professionnel au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, gérant B de la société avec effet immédiat.

Les Gérants sont désormais:

- Mme Marcy Engel - Gérant A;
- Michel van Krimpen - Gérant B.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

M. van Krimpen

Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(041857/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 92.795.

Les comptes annuels 31 décembre 2004 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05592, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY S.A.

Signature

Directeur

(045679/260/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 92.795.

Les comptes annuels 31 décembre 2005 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05589, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY S.A.

Signature

Directeur

(045681/260/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

66648

S.O.O. INVEST S.C.I., Société Civile Immobilière.

R. C. Luxembourg E 525.

EXTRAIT

Les associés et le gérant de la société FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l. informent qu'il a été décidé à l'unanimité que le siège social de la société S.O.O. INVEST SCI, établie au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C.S. E 525, est dénoncé à partir de ce jour, mercredi 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

A.S. Garros / H. Maudarbocus

Associés

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041862//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

AMAZONE MODES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7639 Blumenthal, 12, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 100.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01802, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour la gérance

Signature

(041869/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

MATISA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 8, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 93.177.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02801, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Les présents comptes annuels rectifiés 2005 annulent et remplacent les comptes annuels 2005 enregistrés à Luxembourg, le 16 mars 2006 sous la référence LSO-BO03080 et déposés à Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour la gérance

Signature

(041877//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

FINANCIERE AMPAO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 55.644.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Christophe Davezac, Géraldine Schmit et Philippe Vanderhoven, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042030/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 GRENOBLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 105.289.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 GRENOBLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(041881/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 LYON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 109.613.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01351, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 LYON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(041883/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 31.619.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 24 avril 2006

Il résulte dudit procès-verbal que:

1) L'Assemblée a décidé d'élire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007:

- M. Jhon Mortensen, c/o Nordea Bank S.A., 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel,
- M. Jari Sundström, c/o Nordea Investment Funds Company Ltd, Helsinki,
- M. Kim Asger Olsen, c/o Nordea Investment Funds S.A., 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel,
- M. Bjorn Barbesgaard, c/o Nordea Investment Funds S.A., 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel,
- M. Eric Christian Pedersen, c/o Nordea Investment Management, Strandgade 3, DK-1401 Copenhague.

2) Ont été désignés réviseur d'entreprises pour l'exercice social de 2006:

KPMG AUDIT à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

P. Laissy / J. Hasse

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041894//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 31.619.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

P. Laissy / J. Hasse

(041913//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

66650

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 PARIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 108.873.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 PARIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(041886/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

BULFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 46.496.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour BULFIN S.A. Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(041888/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

SUMMIT PARTNERS IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 116.481.

STATUTES

In the year two thousand six, on the fourth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. SUMMIT VENTURES VI-A, L.P., a company incorporated under the laws of United States of America and having its registered office at 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, registered under the Delaware Division of Corporation under number 329 8274,

hereby represented by Mrs Simonetta Cook, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal;

2. SUMMIT VENTURES VI-B, L.P., a company incorporated under the laws of United States of America and having its registered office at 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, registered under the Delaware Division of Corporation under number 329 8277,

hereby represented by Mrs Simonetta Cook, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal;

3. SUMMIT VI ENTREPRENEURS FUND, L.P., a company incorporated under the laws of United States of America and having its registered office at 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, registered under the Delaware Division of Corporation under number 330 0391,

hereby represented by Mrs Simonetta Cook, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal;

4. SUMMIT VI ADVISORS FUND, L.P., a company incorporated under the laws of United States of America and having its registered office at 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, registered under the Delaware Division of Corporation under number 329 8279,

hereby represented by Mrs Simonetta Cook, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal;

5. SUMMIT INVESTORS VI, L.P., a company incorporated under the laws of United States of America and having its registered office at 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, registered under the Delaware Division of Corporation under number 335 0938,

hereby represented by Mrs Simonetta Cook, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal;

6. SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-A, L.P., a company incorporated under the laws of United States of America and having its registered office at 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, registered under the Delaware Division of Corporation under number 398 0982,

hereby represented by Mrs Simonetta Cook, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal; and

7. SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-B, L.P., a company incorporated under the laws of United States of America and having its registered office at 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, registered under the Delaware Division of Corporation under number 395 0983,

hereby represented by Mrs Simonetta Cook, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

These proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which they declare to establish as follows:

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There hereby exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of SUMMIT PARTNERS IV, S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities and patents. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Share capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares. If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III.- Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and *ad nutum* (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board of managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. Such resolutions approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 10. Representation - Authorised signatories. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general meeting of shareholders or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general meeting of shareholders or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General meetings of shareholders

Art. 13. General meetings of shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's accounting year begins on 1st January each year and ends on 31st December of each year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 19. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 21. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to five hundred (500) shares representing the total share capital as follows:

1. SUMMIT VENTURES VI-A, L.P., prenamed	169 shares
2. SUMMIT VENTURES VI-B, L.P., prenamed.....	71 shares
3. SUMMIT VI ENTREPRENEURS FUND, L.P., prenamed	5 shares
4. SUMMIT VI ADVISORS FUND, L.P., prenamed.....	4 shares
5. SUMMIT INVESTORS VI, L.P., L.P., prenamed	3 shares
6. SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-A, L.P., prenamed	155 shares
7. SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-B, L.P., prenamed.....	93 shares
Total.....	500 shares

All these shares are paid up to an extent of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) by payment in cash such that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is from now on at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,800 EUR.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The shareholders of the Company resolves to determine the number of managers at 2 (two) constituting therefore a Board of Managers;

2) The shareholders of the Company resolve to appoint the following manager for an unlimited period of time:
 - Mr Scott Collins, manager, born on June 26, 1965, in Ann Arbor, Michigan, USA, having his professional address at c/o Summit Partners Limited, Berkeley Square House, 8th Floor, Berkeley Square, London W1J 6DB, UK; and
 - Mr Bruce Evans, Managing Partner, born on 25 March 1959, in Roanoke, Virginia, USA, having his professional address at c/o Summit Partners, 222 Berkeley Street 18th Floor, Boston, MA 02116, USA.

3) The shareholders resolve to set the registered office of the Company at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. SUMMIT VENTURES VI-A, L.P., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social au 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, inscrite au registre de commerce du Delaware sous le n° 329 8274, dûment représentée par Mme Simonetta Cook, Juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration;

2. SUMMIT VENTURES VI-B, L.P., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social au 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, inscrite au registre de commerce du Delaware sous le n° 329 8277, dûment représentée par Mme Simonetta Cook, Juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration;

3. SUMMIT VI ENTREPRENEURS FUND, L.P., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social au 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, inscrite au registre de commerce du Delaware sous le n° 330 0391,

dûment représentée par Mme Simonetta Cook, Juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration;

4. SUMMIT VI ADVISORS FUND, L.P., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social au 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, inscrite au registre de commerce du Delaware sous le n° 329 8279,

dûment représentée par Mme Simonetta Cook, Juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration;

5. SUMMIT INVESTORS VI, L.P., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social au 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, inscrite au registre de commerce du Delaware sous le n° 335 0938, dûment représenté par Mme Simonetta Cook, Juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration;

6. SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-A, L.P., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social au 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, inscrite au registre de commerce du Delaware sous le n° 398 0982,

dûment représentée par Mme Simonetta Cook, Juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration;

7. SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-B, L.P., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social au 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, inscrite au registre de commerce du Delaware sous le n° 395 0983,

dûment représentée par Mme Simonetta Cook, Juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (les Statuts) d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

Titre I^{er}.- Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er}. Nom et durée. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination SUMMIT PARTNERS IV, S.à r.l. (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour déve-

lopper ses valeurs mobilières et brevets. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales. S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre III.- Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté en cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. De telles décisions approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions prises à l'occasion d'un conseil de gérance. La date de telles décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV.- Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Titre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII.- Vérification des comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

Titre IX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les 500 (cinq cents) actions représentant la totalité du capital social comme suit:

1. SUMMIT VENTURES VI-A, L.P., précité	169 parts
2. SUMMIT VENTURES VI-B, L.P., précité	71 parts
3. SUMMIT VI ENTREPRENEURS FUND, L.P., précité	5 parts
4. SUMMIT VI ADVISORS FUND, L.P., précité	4 parts
5. SUMMIT INVESTORS VI, L.P., L.P., précité	3 parts
6. SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-A, L.P., précité	155 parts
7. SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-B, L.P., précité	93 parts
Total	500 parts

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à approximativement EUR 1.800.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1) Les associés de la Société ont décidé de fixer le nombre de gérants à deux (2), constituant ainsi un Conseil de Gérance;

2) Les associés de la Société ont décidé de nommer les deux gérants suivants pour une durée illimitée:

- M. Scott Collins, administrateur, né le 2 juin 1965 à Ann Arbor, Michigan, aux Etats-Unis et ayant son adresse professionnelle à c/o Summit Partners Limited, Berkeley Square House, 8th Floor, Berkeley Square, London W1J 6DB, Royaume-Uni; et

- M. Bruce Evans, associé dirigeant, né le 25 mars 1959 à Roanoke, Virginia, aux Etats-Unis et ayant son adresse professionnelle à c/o Summit Partners, 222 Berkeley Street 18th Floor, Boston, MA 02116, USA.

3) Les associés décident d'établir le siège social de la Société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Cook, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 mai 2006, vol. 436, fol. 67, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 mai 2006.

H. Hellinckx.

(047208/242/462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 30.550.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2006

Il résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée a décidé de réélire en tant qu'administrateurs:
 - M. John Dahlfors, Chairman, c/o Sävstigen 1, S-133 35 Saltsjöbaden, Sweden;
 - M. Jan Petter Borvik, c/o Nordea Bank Norge ASA, Postboks 1166, Sentrum, N-0107 Oslo, Norway;
 - M. Bengt Belfrage, Götebergsgatan 22, SE-411 34 Göteborg, Sweden;
 - M. Arne Bernroth, c/o Nordea Bank Sverige AB, Mö 30, P.O. Box 24, SE-201 20 Malmö, Sweden;
 - M. Danckert Petter Mellbye, Essendropsgate 9, NO-0107 Oslo, Norway;
 - M. Olof Neiglick, c/o Nordea Fonder AB, G 261, SE-105 71 Stockholm, Sweden;
 - Mme Meg Tivéus Borglin, Odengatan 33, S-113 51 Stockholm, Sweden;
- pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée à tenir en 2007.
- Ont été désignés réviseurs d'entreprises pour l'exercice social de 2006:
 - KPMG AUDIT A LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

P. Laissy / J. Hasse

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041896//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 30.550.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

P. Laissy / J. Hasse

(041907//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

WIMPOLE COMPANY LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 53.605.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 10 avril 2006

1. La démission de John Buchanan-Jardine; CASTLE MILK & CORRIE ESTATES, Norwood, Lockerbie, Dumfriesshire DG11 20X, United Kingdom est acceptée avec effet au 10 avril 2006:

2. Est coopté, avec effet au 10 avril 2006, jusqu'à la prochaine assemblée générale, en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Francesco Andina, Ebmatingerstrasse 14, CH-Zumikon, Switzerland.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01015 – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Rory Kerr, résidant professionnellement au 16, Windsor Place, Dublin 2, Ireland, a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 28 avril 2006.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042034/631/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

66659

NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 35.563.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2006

Il résulte dudit procès-verbal que:

* l'Assemblée a décidé de réélire en tant qu'administrateurs:

- M. John Dahlfors, Chairman, c/o Sävstigen 1, S-133 35 Saltsjöbaden, Sweden;
 - M. Jan Petter Borvik, c/o Nordea Bank Norge ASA, Postboks 1166, Sentrum, N-0107 Oslo, Norway;
 - M. Bengt Belfrage, Götebergsgatan 22, SE-411 34 Göteborg, Sweden,
 - M. Arne Bernroth, c/o Nordea Bank Sverige AB, Mö 30, P.O. Box 24, SE-201 20 Malmö, Sweden;
 - M. Danckert Petter Mellbye, Essendropsgate 9, NO-0107 Oslo, Norway;
 - M. Olof Neiglick, c/o Nordea Fonder AB, G 261, SE-105 71 Stockholm, Sweden;
 - Mme Meg Tivéus Borglin, Odengatan 33, S-113 51 Stockholm, Sweden;
- pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée à tenir en 2007;

* ont été désignés réviseurs d'entreprises pour l'exercice social de 2006:

- KPMG AUDIT à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY II S.A.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

P. Laissy / J. Hasse

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041902//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 35.563.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY II S.A.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

P. Laissy / J. Hasse

(041905//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

AFRIVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 25.227.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour AFRIVEST S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(041906/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

AIR AMBIANCE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-6463 Echternach, 46, rue Maximilien.
R. C. Luxembourg B 101.195.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 mai 2006.

Signature.

(042015/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

66660

CONSA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 37.315.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour CONSA S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

(041908/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

AXOS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 63.521.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour AXOS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

(041920/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

PARC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 79.714.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour PARC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

(041922/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

AVELAR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 115.803.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 29 mars 2006

1. La démission de SOLON DIRECTOR LIMITED, 15-17, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, comme Gérant de la société est par la présente acceptée avec effet immédiat.

2. Monsieur Rolf Åkerlind, Saltsjöpromenaden 18, SE-133 35 Saltsjöbaden, Sweden;

Madame Nete Stejn Mortensen, 8A, rue des Merisiers, L-8250 Mamer; et

Madame Helle Nymann Dueholm, 28, rue Jean Marx, L-8253 Mamer, sont par la présente nommés Gérants de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042047/631/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

66661

EUROBIRAGHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 66.923.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour EUROBIRAGHI S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

(041925/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

INVEST 8 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 57.748.

Les statuts coordonnés enregistrés le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01438, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour INVEST 8 S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

(041927//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

LUX-TOP 50 ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 59.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01362, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-TOP 50 ADVISORY S.A. HOLDING
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
Signatures

(041929/1122/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

RIVAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 107.014.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(042031/1369/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

ESPRIT COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 94.509.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

SOFINTER S.A.
Signature

(041993/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

66662

W.P.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 102.653.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 4 mai 2006

L'assemblée décide d'accepter la démission de M. Dante Canonica de la fonction d'administrateur à partir du 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.P.M. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02725. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041943//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

NOVOFRANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 89.106.

Par cette lettre nous vous informons et vous prions de bien vouloir prendre bonne note que:

- INTERNATIONAL DEVELOPMENT CONSULTING LTD ayant son siège social à Charing (Angleterre) a démissionné au 30 décembre 2005, avec prise d'effet immédiat, de sa fonction de commissaire aux comptes.

Par la présente et en notre fonction d'agent domiciliataire, CORPORATE ACCOUNTING & MANAGEMENT SERVICES, Société Civile dénonce au 30 décembre 2005, avec prise d'effet immédiat, le siège social de la société NOVOFRANCE S.A., ayant son adresse au 51, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg n° R.C. Luxembourg B 89.106.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour CORPORATE ACCOUNTING & MANAGEMENT SERVICES

R. Turner

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041961//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

EUROPÄISCHE MÖBELUNION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 7.352.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, au mois de mai 2006.

Pour compte de EUROPÄISCHE MÖBELUNION, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(041981/752/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

TELECOM ITALIA CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.970.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui a été tenue le 5 mai 2006

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration de TELECOM ITALIA CAPITAL (la «Société»), qui a été tenue à Luxembourg en date du 5 mai 2006, que le Conseil en application de l'article 2, alinéa 2 des Statuts, a approuvé la proposition de transférer le siège social de la Société du 287/289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

TELECOM ITALIA CAPITAL, Société Anonyme

A. Trapletti

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02416. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042017/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

66663

ARISTOLUX INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 77.526.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 mars 2006 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolution unique

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine assemblée ordinaire clôturant les comptes au 31 décembre 2006. Dès lors, la société se présente comme suit:

Conseil d'administration:

MM. François Ries, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Président;
Léonidas Manthopoulos, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Administrateur;
Mme Lena Lascari, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041975//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

VALMIS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.672.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, au mois de mai 2006.

Pour compte de VALMIS S.A. HOLDING

FIDUPLAN S.A.

Signature

(041983/752/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

UNIEX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 103.375.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 3 mai 2006, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- DELMA & CIE, S.à r.l.
- SOLFICORP,
- FSD PARTNERS, S.à r.l.

2) D'accepter la démission de DELMA & CIE, S.à r.l. en tant qu'administrateur-délégué.

3) De nommer trois nouveaux administrateurs pour 6 années:

- La S.à r.l. SEREN, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;
- La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;
- La S.à r.l. MAZE, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

4) De nommer la S.à r.l. SEREN, administrateur-délégué de la société pour une période de 6 années.

5) De proroger le mandat de commissaire aux comptes de FIDOMES, S.à r.l. pour une période de 6 années.

Fait à Wiltz

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 8 mai 2006, réf. DSO-BQ00069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(942920/825/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2006.

66664

ADOR & LOGAS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.997.

Le siège social de la société ADOR & LOGAS S.A. a été dénoncé avec effet immédiat au 31 décembre 2005 par la société D.M. STRATEGY, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 5 mai 2006, réf. DSO-BQ00047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(939604//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 mai 2006.

FINEDO HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.800.

Le siège social de la société FINEDO HOLDING S.A. a été dénoncé avec effet immédiat au 31 décembre 2005 par la société D.M. STRATEGY, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 5 mai 2006, réf. DSO-BQ00048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(939607//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 mai 2006.

PAN EUROPEAN SERVICES, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 95.421.

Le siège social de la société PAN EUROPEAN SERVICES a été dénoncé avec effet immédiat au 31 décembre 2005 par la société D.M. STRATEGY, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 5 mai 2006, réf. DSO-BQ00049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(939608//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 mai 2006.

CONFECTIONS LANNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 18, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 102.411.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée en date du 28 avril 2006 au conseil d'administration de la société CONFECTIONS LANNERS S.A. que Monsieur Serge Lanners, demeurant à L-9068 Ettelbruck, a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 2 mai 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Diekirch, le 4 mai 2006, réf. DSO-BQ00043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(942906/832/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2006.

CONFECTIONS LANNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 18, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 102.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 4 mai 2006, réf. DSO-BQ00042, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(942909/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2006.

CANDLE LUXCO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 116.474.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the ninth day of May.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CANDLE LUXCO, S.à r.l., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, incorporated by deed of the undersigned notary, here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098, itself represented by one of its A proxyholders Mr Frank Verdier, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name CANDLE LUXCO 2, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2006.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by CANDLE LUXCO, S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

Class A manager:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098, A manager.

Class B managers:

Mr Alistair Peel, Company Secretary, born on 31st January 1969, in Wallsend (United Kingdom), residing at 73 Woburn Avenue, Theydon Bois, Essex, CM16 7JR, England, B manager and;

CANDOVER PARTNERS LIMITED, having its registered office at 20 Old Bailey, London, EC4M 7LN, England, registered in England and Wales with the Register of Companies for England and Wales under number 01517104, B manager.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CANDLE LUXCO, S.à r.l., une société constituée par acte du notaire soussigné ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, ici représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098, elle-même représentée par un de ses fondateurs de pouvoir A, Monsieur Frank Verdier, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

La procuration, signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination CANDLE LUXCO 2, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou société apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfiques. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

CANDLE LUXCO, S.à r.l., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée.

Gérant de catégorie A:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

Gérants de catégorie B:

Monsieur Alistair Peel, Secrétaire, né le 31 janvier 1969, à Wallsend, demeurant au 73 Woburn Avenue, Theydon Bois, Essex, CM16 7JR, Angleterre, Gérant B; et

CANDOVER PARTNERS LIMITED, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London, EC4M 7LN, Angleterre, immatriculée en Angleterre et aux Pays de Galles au Registre des Sociétés pour l'Angleterre et Le Pays de Galles sous le numéro 01517104, Gérant B.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Verdier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, vol. 28CS, fol. 50, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 mai 2006.

P. Bettingen.

(047071/202/412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

PEH SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.128.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2006

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Stefan Mayerhofer, Président (résidant professionnellement à D-80333 München, 8, Max-Joseph Strasse);

Thomas Amend (résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall);

Fernand Reiners (résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue).

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. (ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042081/007/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

66672

JODOCY GROUP, Société Anonyme.
Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R. C. Luxembourg B 110.151.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 3 mai 2006 s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- DELMA & CIE, S.à r.l.,
- SOLFICORP S.A.

2) De nommer deux nouveaux administrateurs pour 6 années:

La S.à r.l. SEREN, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;

La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

3) De proroger le mandat de Serge Jodocy en tant qu'administrateur de la société ainsi que son mandat d'Administrateur-délégué pour une période de 6 années.

4) De proroger le mandat de commissaire aux comptes de FIDOMES, S.à r.l. pour une période de 6 années.

Fait à Capellen.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 8 mai 2006, réf. DSO-BQ00070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(942915/825/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2006.

SIPA, Société Anonyme.
Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 108.399.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 3 mai 2006 s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- DELMA & CIE, S.à r.l.,
- SOLFICORP,
- FSD PARTNERS, S.à r.l.

2) D'accepter la démission de DELMA & CIE, S.à r.l. en tant qu'administrateur-délégué.

3) De nommer trois nouveaux administrateurs pour 6 années:

La S.à r.l. SEREN, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;

La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;

La S.à r.l. MAZE, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

4) De nommer la S.à r.l. SEREN, administrateur-délégué de la société pour une période de 6 années.

5) De proroger le mandat de commissaire aux comptes de FIDOMES, S.à r.l. pour une période de 6 années.

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 8 mai 2006, réf. DSO-BQ00066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(942923/825/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2006.
